



Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013

Vérification de l'information financière
et autres travaux connexes

Hiver 2013

CHAPITRE

5

Réseau de l'éducation

Situation financière et reddition de comptes des entités

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche,
de la Science et de la Technologie
Commissions scolaires
Cégeps
Universités

Faits saillants

Objectifs des travaux

Le présent chapitre contient :

- un portrait de la situation financière des établissements du réseau public de l'éducation ;
- le suivi des recommandations formulées dans le rapport de l'an dernier ;
- les réserves et d'autres informations découlant des travaux d'audit effectués dans les établissements.

Nos travaux ont été effectués auprès des établissements du réseau, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST).

Ce chapitre constitue une communication dérivée en application des Normes canadiennes d'audit découlant de l'audit des états financiers effectué selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Le rapport entier est disponible sur le site <http://www.vgq.qc.ca>.

Résultats des travaux

Nous présentons ci-dessous les principaux constats que nous avons faits lors de la vérification concernant la situation financière et la reddition de comptes des entités du réseau de l'éducation.

Augmentation du nombre de commissions scolaires ayant un déficit. Au 30 juin 2012, les commissions scolaires disposaient globalement d'un surplus cumulé avoisinant un milliard de dollars. Toutefois, le nombre de commissions scolaires ayant terminé leur exercice avec un déficit annuel est passé de 12 en 2009-2010 à 34 en 2011-2012.

Déficits non autorisés pour certaines commissions scolaires. Pour les exercices 2009-2010 à 2011-2012, des commissions scolaires ont enregistré un déficit annuel supérieur à la limite permise par les règles budgétaires sans avoir obtenu du MELS l'autorisation requise.

Certains cégeps non conformes à la loi. Pour les exercices 2009-2010 à 2011-2012, trois cégeps n'ont pas respecté les exigences de leur loi constitutive puisqu'ils ont présenté un déficit cumulé dans leurs états financiers.

Subvention conditionnelle à l'atteinte de l'équilibre budgétaire attribuée aux universités sans un réel équilibre budgétaire. Malgré un déficit annuel et des soldes de fonds déficitaires (soit des déficits cumulés) dans ses états financiers, une université peut se voir accorder une subvention conditionnelle à l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

Délai de production des états financiers non respecté par les universités. Plusieurs universités n'ont toujours pas produit leurs états financiers dans les délais prévus. En octobre 2012, seulement 7 universités sur 19 avaient transmis leurs états financiers au MESRST. Ces derniers étaient requis au plus tard le 30 septembre.

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) manque de rigueur dans le processus de préparation de ses états financiers. Le nombre important d'anomalies décelées lors de nos travaux d'audit des états financiers révèle des déficiences dans le processus de gestion et de divulgation de l'information financière. De plus, l'échéance pour la transmission des états financiers prescrite par le MESRST n'a pas été respectée.

Recommendations

Le Vérificateur général a formulé des recommandations à l'intention du MELS, du MESRST et de l'UQAM. Celles-ci sont présentées intégralement ci-contre.

Les entités auditées ont eu l'occasion de transmettre leurs commentaires, qui sont reproduits dans la section Commentaires des entités auditées. Nous tenons à souligner qu'elles ont adhéré à toutes les recommandations.

Recommandations réitérées au MESRST

- 5** Prendre les mesures nécessaires afin que les universités produisent leurs états financiers à l'intérieur des délais prévus et, dans le cas de l'Université du Québec, en temps opportun pour la consolidation avec les états financiers du gouvernement.
- 6** Veiller à ce que tous les cégeps utilisent une méthode de comptabilisation et de suivi des subventions relatives au financement des immobilisations qui tient compte du fait que certaines immobilisations ne sont pas financées par le gouvernement.

Recommandation réitérée au MELS et au MESRST

- 7** Prévoir des modalités de suivi et de versement (sortie de fonds) des subventions à payer aux établissements relativement aux congés de maladie et aux vacances.

Recommandation au MELS

- 1** Prendre les mesures nécessaires pour que toutes les commissions scolaires respectent les exigences imposées, tant en ce qui concerne leur budget que leurs résultats financiers.

Recommandations au MESRST

- 2** Prendre les mesures nécessaires afin que tous les cégeps respectent les exigences prévues dans la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et le *Régime budgétaire et financier des cégeps* concernant la préparation du budget annuel et les résultats financiers annuels.
- 3** Clarifier le *Régime budgétaire et financier des cégeps* concernant les exigences en matière d'équilibre budgétaire.
- 4** Revoir les règles concernant l'attribution aux universités de la subvention conditionnelle à l'atteinte de l'équilibre budgétaire afin que cette subvention repose sur l'atteinte d'un réel équilibre budgétaire selon les états financiers audités.
- 11** Poursuivre la mise en place de mesures permettant de s'assurer de la fiabilité des données produites par les cégeps au 31 mars.

Recommandations à l'UQAM

- 8** Concevoir et mettre en œuvre un système efficace de contrôle interne pour prévenir et déceler les anomalies en temps opportun.
- 9** Réviser les états financiers et les documents à l'appui, et les transmettre à l'auditeur indépendant en temps opportun pour qu'il puisse achever son audit dans le respect du calendrier proposé.
- 10** Veiller à ce que le processus de préparation des états financiers permette de respecter les échéances prescrites par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Table des matières

1 Introduction	6
2 Situation financière des entités	7
2.1 Réseau des commissions scolaires	7
Recommandation	
2.2 Réseau collégial	13
Recommandations	
2.3 Réseau universitaire	17
Recommandation	
3 Suivi des recommandations	28
3.1 Délai de production des états financiers des universités	29
Recommandation	
3.2 Clarté des mandats d'audit des cégeps	30
3.3 Subventions relatives aux immobilisations	30
Recommandation	
3.4 Subventions relatives aux provisions pour les congés de maladie et les vacances	32
Recommandation	
4 Audit des états financiers des établissements	33
4.1 Université du Québec à Montréal	33
Recommandations	
4.2 Données des cégeps	34
Recommandation	
4.3 Commentaires et réserves formulés par les auditeurs indépendants	35
Commentaires des entités auditées	36
Annexes et sigles	39

Équipe

Yves Doré
Directeur de vérification
Mathieu Genesse
Mélanie Girard
Annie Trudeau
Gabriela Velayos Dominguez

Le réseau de l'éducation est composé de trois réseaux, soit le réseau des commissions scolaires, le réseau collégial et le réseau universitaire.

1 Introduction

1 L'éducation représente la dépense la plus importante du gouvernement après la santé. Un chapitre consacré au **réseau de l'éducation** est donc pertinent afin d'exposer nos préoccupations et nos constatations découlant des audits effectués auprès des établissements du réseau, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST).

Le réseau public comprend 72 commissions scolaires, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM), 48 cégeps ainsi que l'Université du Québec, qui comporte 10 universités constituantes, écoles supérieures et institut de recherche de même qu'un siège social.

2 Au cours des dernières années, le nombre d'établissements ayant enregistré des déficits a augmenté. Le présent chapitre traite donc de leur situation financière et des obligations légales ou réglementaires s'y rattachant.

3 Nous présentons aussi le suivi des recommandations que nous avons formulées dans les années antérieures.

4 Enfin, nous traitons des travaux d'audit effectués dans les établissements du réseau public, notamment des réserves incluses dans les rapports des auditeurs indépendants accompagnant les états financiers.

5 Nos travaux ont pris fin le 15 février 2013. Les états financiers de l'Université du Québec à Trois-Rivières ont été pris en compte dans nos travaux même s'ils ont été reçus après cette date.

2 Situation financière des entités

6 La majorité des revenus des entités provient de subventions du MELS ou du MESRST. Le montant des subventions est établi en grande partie selon les règles budgétaires déterminées par ceux-ci (tableau 1).

Tableau 1 Subventions accordées par le MELS et le MESRST (en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Commissions scolaires	7 876	8 129	8 194
Cégeps	1 792	1 812	1 788
Universités	2 750	2 897	3 162
Total	12 418	12 838	13 144

7 Pour l'exercice du gouvernement terminé le 31 mars 2012, les subventions que le MELS et le MESRST ont accordées aux commissions scolaires, aux cégeps et à l'ensemble des **universités québécoises** représentaient respectivement 77, 83 et 59 % de leurs revenus totaux. Parmi les universités québécoises, seule l'Université du Québec est incluse dans le périmètre comptable du gouvernement. Les subventions du MELS et du MESRST totalisaient environ 72 % des revenus des établissements.

Les universités québécoises comprennent les universités privées et l'Université du Québec.

8 Puisque ces deux ministères financent en grande partie les entités du réseau de l'éducation, ils ont établi certaines exigences administratives et financières que les établissements doivent respecter en matière d'équilibre budgétaire et financier. Ainsi, certains documents doivent être déposés annuellement au MELS et au MESRST, notamment le budget et les résultats financiers.

2.1 Réseau des commissions scolaires

9 Nos travaux relatifs au réseau des **commissions scolaires** ont porté, d'une part, sur les budgets des années scolaires 2009-2010 à 2012-2013 et, d'autre part, sur les résultats financiers de 2008-2009 à 2011-2012. Les données ont été fournies par le MELS. La période couverte par nos travaux s'explique par le fait que les états financiers des commissions scolaires sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP) depuis l'exercice 2008-2009. Étant donné que les règles budgétaires pour 2008-2009 ne contenaient pas de mesure concernant le niveau de déficit budgétaire autorisé, nous n'avons pas examiné les budgets de 2008-2009.

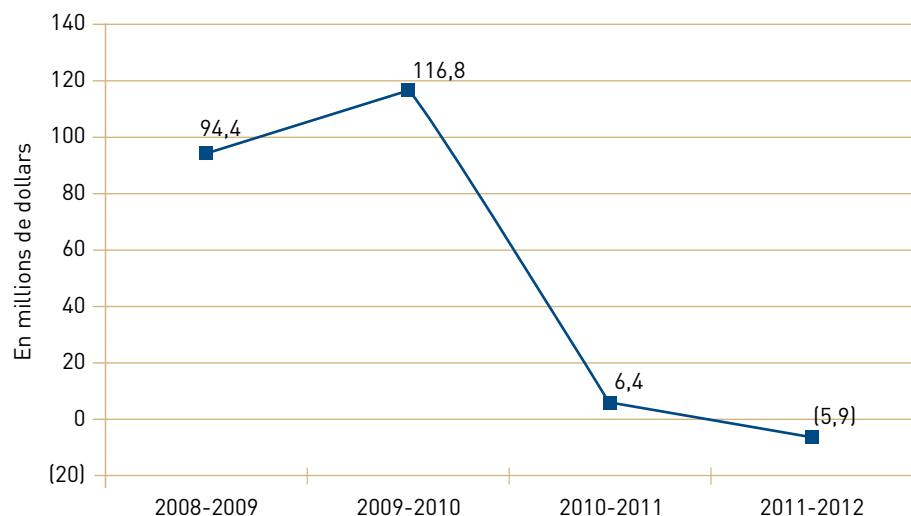
Aux fins du présent rapport, les commissions scolaires sont composées du CGTSIM et de 70 commissions scolaires puisque les commissions scolaires Crie et Kativik ont été exclues de nos travaux.

Portrait financier

10 Au 30 juin 2012, les commissions scolaires disposaient globalement d'un surplus cumulé avoisinant un milliard de dollars.

11 La figure 1 présente le surplus ou le déficit annuel total des commissions scolaires pour les quatre derniers exercices. Nous avons exclu de nos analyses les commissions scolaires Crie et Kativik en raison de leur petite taille et de la réglementation différente à laquelle elles sont assujetties.

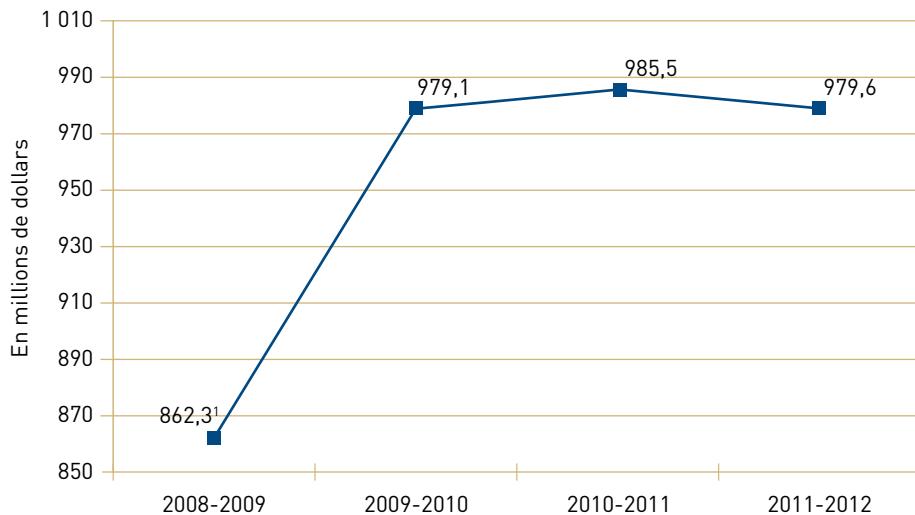
Figure 1 Surplus (déficit) annuel total des commissions scolaires



12 Les commissions scolaires sont passées d'un surplus annuel total de 94,4 millions de dollars en 2008-2009 à un déficit annuel de 5,9 millions en 2011-2012. Dans les états financiers de l'ensemble des commissions scolaires pour 2008-2009, le surplus annuel total était de 28,9 millions. Pour rendre les données comparables, nous avons ajouté une somme de 65,5 millions à ce surplus afin de considérer les revenus liés au financement des effets de la réforme comptable, lesquels ont commencé à être comptabilisés dans les états financiers à partir de 2009-2010. La somme de 65,5 millions attribuable à l'exercice 2008-2009 a donc été comptabilisée dans les états financiers 2009-2010 à titre de redressement du surplus cumulé au début de l'exercice. Pour l'exercice 2011-2012, 37 commissions scolaires affichaient un surplus annuel de 54,3 millions, alors que 34 présentaient un déficit annuel de 60,2 millions.

13 En ce qui concerne le surplus cumulé des commissions scolaires, la figure 2 montre son évolution de 2008-2009 à 2011-2012.

Figure 2 Surplus cumulé des commissions scolaires



1. Le surplus cumulé a été ajusté afin de considérer l'ajout de 65,5 millions de dollars mentionné précédemment.

14 Au 30 juin 2012, les commissions scolaires disposaient d'un surplus cumulé avoisinant un milliard de dollars. À cette date, seules deux commissions scolaires avaient un déficit cumulé, soit la Commission scolaire de Montréal (36,4 millions) et la Commission scolaire Eastern Townships (3,8 millions).

15 À titre informatif, l'annexe 1 présente les résultats des commissions scolaires pour les exercices couverts par nos travaux.

Budget

16 Comme l'exige la loi, toutes les commissions scolaires ont transmis un budget au ministre pour les exercices 2009-2010 à 2012-2013. Cependant, certaines commissions scolaires ayant un budget déficitaire n'ont pas produit de plan permettant un retour à l'équilibre budgétaire.

17 À l'exception des commissions scolaires Crie et Kativik, toutes les commissions scolaires sont assujetties à la *Loi sur l'instruction publique*. Celle-ci prévoit l'encadrement du financement par des règles budgétaires de fonctionnement et d'investissement.

18 Toutes les commissions scolaires doivent produire un budget annuellement. En effet, les articles 277 et 445 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulent respectivement que les commissions scolaires et le CGTSIM doivent «adopter et transmettre au ministre, avant la date et dans la forme qu'il détermine, son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire suivante».

19 L'article 279 de cette même loi décrète ceci : «Le budget ne peut prévoir, sauf avec l'autorisation du ministre, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, de dépenses supérieures aux revenus de la commission scolaire.»

Afin d'évaluer le respect de la limite (ratio calculé dans les tableaux 13 et 14 de l'annexe 1), le ministère a exclu du déficit de l'exercice 2011-2012 et de celui prévu pour 2012-2013 certaines dépenses pour lesquelles le financement par le MELS avait été comptabilisé au cours de l'exercice précédent. Ce traitement a été appliqué aux commissions scolaires ayant de telles dépenses.

20 Les règles budgétaires de fonctionnement permettent aux établissements d'enregistrer un **déficit** à l'intérieur des limites suivantes :

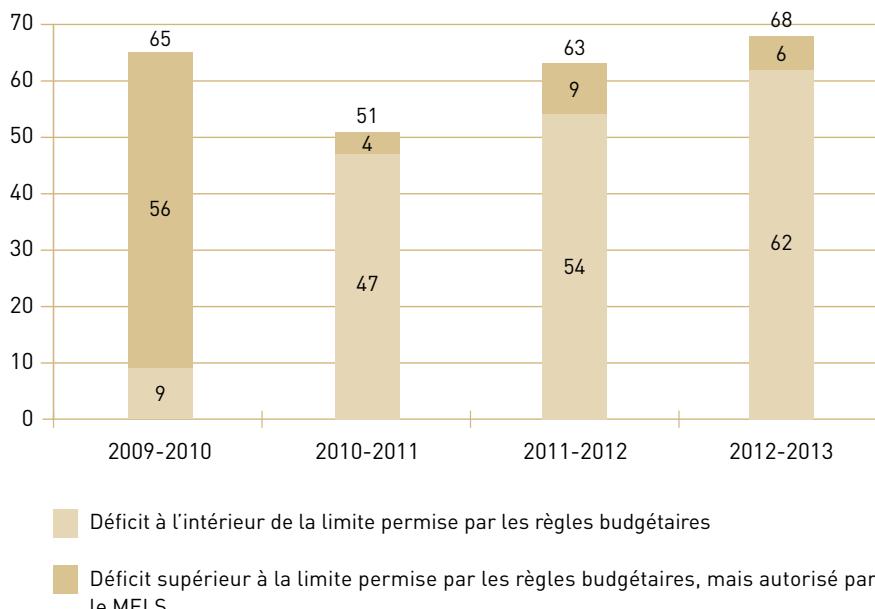
- 10% du surplus cumulé au 30 juin 2008 pour les exercices 2009-2010 et 2010-2011 ;
- 10% du surplus cumulé au 30 juin 2010 (exclusion faite de la valeur nette comptable des terrains) pour l'exercice 2011-2012 ;
- 22% du surplus cumulé au 30 juin 2011 (exclusion faite de la valeur nette comptable des terrains) pour l'exercice 2012-2013. (Ce taux de 22% peut être majoré d'un taux additionnel variable par commission scolaire, lequel vise à couvrir l'effort budgétaire exigé pour 2012-2013, jusqu'à un taux maximum de 32%. Cette majoration par commission scolaire est déterminée par le MELS.)

21 Dans l'éventualité où une commission scolaire présenterait un budget déficitaire supérieur à la limite permise par les règles budgétaires, la loi stipule qu'elle doit obtenir une autorisation du MELS. Dans une telle situation, ce dernier peut autoriser le déficit en fixant certaines conditions, dont la plus courante est d'obtenir de la commission scolaire un plan qui comporte des mesures pour rétablir l'équilibre budgétaire.

22 L'ensemble des commissions scolaires et le CGTSIM se sont respectivement conformés aux articles 277 et 445 de la *Loi sur l'instruction publique* et aux règles budgétaires. Ils ont donc transmis un budget au ministre pour les années 2009-2010 à 2012-2013.

23 La figure 3 montre, sur quatre ans, le nombre de commissions scolaires ayant présenté un budget déficitaire à l'intérieur de la limite permise par les règles budgétaires ou un budget déficitaire dépassant la limite, mais autorisé par le MELS.

Figure 3 Nombre de commissions scolaires ayant présenté un budget déficitaire



24 De 2009-2010 à 2012-2013, le MELS a autorisé les budgets déficitaires excédant la limite permise pour l'ensemble des commissions scolaires, comme le prévoit la loi. Par contre, il n'a pas exigé de plan de retour à l'équilibre budgétaire pour 2009-2010 et 2010-2011 puisqu'il considérait que les commissions scolaires n'avaient pas toutes les informations financières nécessaires pour évaluer l'impact sur leurs résultats annuels du financement des effets de la **réforme comptable** du gouvernement. En 2011-2012 et en 2012-2013, il a toutefois exigé un tel plan aux commissions scolaires qui ont présenté des budgets excédant la limite permise par les règles budgétaires.

25 Parmi les neuf commissions scolaires ayant déposé un budget déficitaire excédant la limite permise en 2011-2012, deux n'ont pas respecté les exigences du MELS, qui étaient de produire un plan de retour à l'équilibre budgétaire dans les délais requis, soit au plus tard le 31 octobre 2011 pour la Commission scolaire des Phares et au plus tard le 15 décembre 2011 pour la Commission scolaire de Montréal. Ces plans n'avaient toujours pas été remis ou étaient incomplets à la fin de l'exercice 2011-2012, soit en juin 2012.

26 En 2012-2013, six commissions scolaires ont présenté un budget déficitaire excédant la limite permise. Parmi celles-ci, cinq ont transmis un plan de redressement : trois l'ont fait avant la date limite du 31 octobre 2012 et deux l'ont remis après cette date. Quant à l'autre commission scolaire, elle n'avait toujours pas transmis son plan à la fin de nos travaux. Il s'agit de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda.

27 Parmi les cinq commissions scolaires ayant soumis un plan de redressement en 2012-2013, seule la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en a transmis un qui permet le retour à l'équilibre budgétaire lors de l'exercice 2013-2014, selon les exigences du MELS. La Commission scolaire de Montréal, pour sa part, a obtenu un délai pour rétablir l'équilibre budgétaire, soit jusqu'en 2015-2016. En septembre 2012, elle a finalement fourni un plan qui respecte ce délai.

28 Quant aux trois autres commissions scolaires, soit la Commission scolaire des Phares, la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue et la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, elles ont soumis un plan pour 2013-2014 et 2014-2015 qui ne permet pas le retour à l'équilibre budgétaire. À la fin de nos travaux, le ministère n'avait pas terminé l'analyse des cinq plans reçus.

Depuis la réforme comptable,
les commissions scolaires
préparent leurs états financiers
conformément aux NCCSP.

Résultats financiers

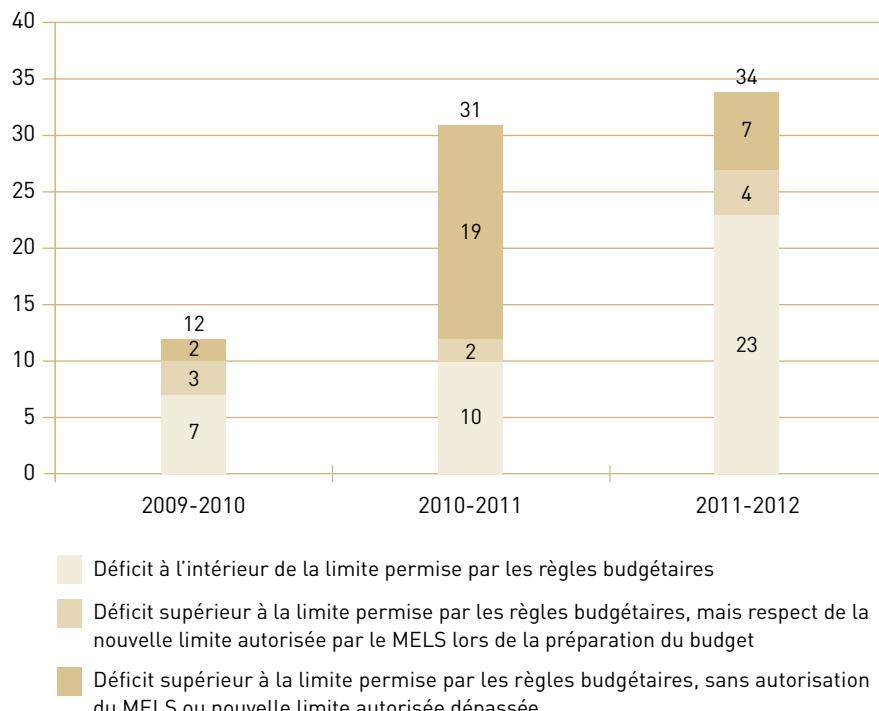
29 Pour les exercices 2009-2010 à 2011-2012, certaines commissions scolaires ont enregistré un déficit annuel supérieur à la limite permise par les règles budgétaires sans avoir obtenu du MELS l'autorisation requise.

30 En plus des budgets annuels, nous avons analysé les règles budgétaires concernant les résultats financiers annuels des commissions scolaires.

31 Comme nous l'avons mentionné précédemment, la loi permet aux commissions scolaires de prévoir un déficit annuel dont la limite est établie par les règles budgétaires. Par conséquent, cette limite s'applique aussi aux résultats annuels.

32 La figure 4 présente le nombre de commissions scolaires ayant terminé leur exercice avec un déficit annuel.

Figure 4 Nombre de commissions scolaires ayant réalisé un déficit annuel



33 Le nombre de commissions scolaires ayant terminé leur exercice avec un déficit annuel est passé de 12 en 2009-2010 à 34 en 2011-2012. Ainsi, l'an dernier, presque la moitié des commissions scolaires (34 sur 71) a enregistré un déficit. Cependant, année après année, le nombre de commissions scolaires qui présentent un déficit est nettement inférieur au nombre de commissions scolaires qui en prévoient un. Ainsi, en 2011-2012, 63 commissions scolaires avaient prévu un déficit, mais 34 en ont enregistré un.

34 Deux commissions scolaires en 2009-2010, 19 en 2010-2011 et 7 en 2011-2012 ont présenté un déficit annuel supérieur à la limite permise par les règles budgétaires, sans avoir obtenu du MELS l'autorisation requise ou la nouvelle limite autorisée par celui-ci a été dépassée. Au cours de la dernière année, le ministère a modifié ses règles budgétaires afin de sanctionner les commissions scolaires délinquantes.

35 Ainsi, depuis 2011-2012, le MELS peut retenir ou annuler une subvention, en tout ou en partie, en cas de refus ou de négligence d'observer une disposition qui régit la commission scolaire ou de répondre à une demande de renseignements ou de document.

36 En 2011-2012, la Commission scolaire de Montréal faisait partie des sept commissions scolaires en défaut. Globalement, ces dernières avaient dépassé le déficit autorisé de 15,7 millions de dollars. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la Commission scolaire de Montréal a produit un plan de redressement en raison de budgets déficitaires excédant la limite permise en 2011-2012 et en 2012-2013. Les six autres commissions scolaires ont reçu une demande du MELS de fournir un plan de retour à l'équilibre budgétaire.

37 Pour les exercices 2009-2010 à 2011-2012, la Commission scolaire de Montréal est la seule à avoir demandé l'autorisation d'adopter un budget déficitaire supérieur à la limite permise et à avoir dépassé la nouvelle limite autorisée. Globalement, elle a dépassé de 39,3 millions de dollars les déficits autorisés pour ces trois exercices. Au 30 juin 2012, son déficit cumulé a atteint 36,4 millions.

Recommandation

38 La recommandation suivante s'adresse au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

- 1 Prendre les mesures nécessaires pour que toutes les commissions scolaires respectent les exigences imposées, tant en ce qui concerne leur budget que leurs résultats financiers.**

2.2 Réseau collégial

39 Nos travaux relatifs au réseau collégial ont porté, d'une part, sur les budgets des années scolaires 2009-2010 à 2012-2013 et, d'autre part, sur les résultats financiers de 2009-2010 à 2011-2012. Les données ont été obtenues du MESRST.

40 Les états financiers des cégeps sont préparés conformément aux directives du MESRST, lesquelles s'inspirent largement des NCCSP depuis l'exercice 2009-2010. Nos travaux ont donc porté sur les exercices 2009-2010 et suivants puisque l'information antérieure n'est pas comparable.

41 Dans leur rapport de l'auditeur indépendant, les auditeurs indiquent que les cégeps ont préparé leurs états financiers de façon à se conformer au **Régime budgétaire et financier des cégeps** et, en conséquence, qu'il est possible que ces états financiers ne puissent se prêter à un autre usage. Ils ajoutent que leur rapport ne devrait pas être diffusé à d'autres parties que le cégep, le MESRST et, dans certains cas, quelques utilisateurs ciblés.

Le *Régime budgétaire et financier des cégeps* contient l'ensemble des règles budgétaires et des directives encadrant l'action du MESRST et des cégeps quant à la gestion des ressources matérielles et financières.

Portrait financier

42 Au 30 juin 2012, les cégeps disposaient globalement d'un surplus cumulé avoisinant 150 millions de dollars.

Le surplus cumulé des cégeps inclut les ajustements affectant les exercices antérieurs de 1,7 million de dollars en 2009-2010, de -0,5 million en 2010-2011 et de 5,8 millions en 2011-2012.

43 Selon les états financiers audités, les cégeps avaient un surplus annuel total de 34,7 millions de dollars en 2009-2010, un déficit annuel de 1,5 million en 2010-2011 et un déficit annuel de 4 millions en 2011-2012. Il faut cependant être prudent avant de tirer des conclusions sur l'évolution de la situation financière des cégeps. Comme nous le mentionnons depuis maintenant trois ans, la méthode qu'ils utilisent pour comptabiliser les subventions relatives aux immobilisations occasionne des distorsions dans les résultats annuels et les surplus (déficits) cumulés des cégeps.

44 Comme il est expliqué dans la section 3.3, ces distorsions surviennent lorsqu'un cégep finance l'acquisition d'une immobilisation sans obtenir une subvention du MESRST. Par conséquent, lors de l'analyse des états financiers d'un cégep, il faut tenir compte du fait que la recommandation que nous avions formulée à cet égard en 2010-2011 n'est toujours pas appliquée.

45 Selon leurs états financiers, les cégeps disposaient globalement d'un **surplus cumulé** de 155 millions de dollars en 2009-2010, de 153 millions en 2010-2011 et de 155 millions en 2011-2012. Au 30 juin 2012, seuls deux cégeps avaient un déficit cumulé, soit le Cégep de la Gaspésie et des Îles (0,1 million) et le Collège d'Alma (0,5 million).

Budget

46 Les cégeps sont assujettis à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, qui prévoit l'encadrement du financement des cégeps par le *Régime budgétaire et financier des cégeps*.

47 En matière d'exigences budgétaires, l'article 26.1 de la loi stipule : «Le collège doit adopter et transmettre au ministre, au plus tard à la date et dans la forme qu'il détermine, son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'exercice financier suivant. Le collège doit également adopter et transmettre au ministre toute prévision budgétaire que ce dernier requiert.»

48 Tous les cégeps ont soumis un budget pour chacun des exercices faisant l'objet de nos travaux, soit de 2009-2010 à 2012-2013. Toutefois, leurs budgets incluent uniquement le fonds de fonctionnement et non le fonds des investissements, ce qui n'est pas conforme à la loi.

49 Le paragraphe 61 du chapitre 1 du régime budgétaire, intitulé «Allocations de fonctionnement», stipule que le MESRST doit analyser le budget et s'assurer du maintien de l'équilibre budgétaire ou de la capacité du cégep de compenser son déficit annuel prévu par son solde de fonds ou encore de la présence d'un plan de redressement indiquant les mesures que le cégep prendra pour redresser sa situation financière. De plus, le paragraphe 125 du chapitre 4, intitulé «Comptabilisation et contrôle», indique que le déficit accumulé au fonds de fonctionnement doit être résorbé sur la base d'un plan de redressement convenu entre le cégep et le ministère.

50 La notion d'équilibre budgétaire n'est pas clairement définie dans le régime budgétaire. Ainsi, selon notre interprétation, un cégep peut présenter un budget annuel déficitaire pour son fonds de fonctionnement, pourvu que son **solde de fonds** soit suffisant pour combler le déficit prévu ou que ce dernier s'inscrive dans un **plan de redressement**. Si ces conditions ne sont pas remplies, cela signifie que le cégep prévoit un déficit cumulé dans son fonds de fonctionnement et qu'il doit produire un plan de redressement visant à le résorber.

51 Pour la préparation du budget, le MESRST demande aux cégeps d'ajouter aux résultats prévus du fonds de fonctionnement le montant des immobilisations qui seront acquises au comptant à même ce fonds et le montant des remboursements de capital pour les immobilisations acquises à l'aide d'emprunts à la charge du cégep.

52 Dans les faits, le MESRST s'assure que le budget déposé n'aura pas pour effet de rendre le solde du fonds de fonctionnement déficitaire. Les informations contenues dans le tableau 2 et l'analyse qui suit résultent donc de cette interprétation. Ce tableau présente les cégeps ayant un déficit cumulé prévu dans le fonds de fonctionnement selon le calcul établi par le MESRST.

Le solde de fonds correspond au surplus ou au déficit cumulé d'un fonds.

Le plan de redressement ne doit pas s'étaler sur plus de cinq exercices, à moins que le cégep n'ait obtenu l'autorisation du MESRST à cet égard.

Tableau 2 Déficit cumulé prévu dans le fonds de fonctionnement selon le calcul du MESRST (en milliers de dollars)

	2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013	
	Déficit cumulé	Plan de redressement obtenu						
Cégep de la Gaspésie et des Îles	s.o.	s.o.	233	Non	106	Oui	s.o.	s.o.
Cégep du Vieux Montréal	1 360	Oui	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Cégep François-Xavier-Garneau	120	Oui	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Cégep Gérald-Godin	s.o.	s.o.	115	Non	837	Oui	558	Oui
Collège d'Alma	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	610	Oui
Collège de Maisonneuve	616	Non	17	Non	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Heritage College	s.o.	s.o.	58	Non	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

53 Il ressort de ce tableau que trois cégeps en 2009-2010, quatre en 2010-2011, deux en 2011-2012 et deux en 2012-2013 ont prévu un déficit cumulé du fonds de fonctionnement, et ce, sur la base du calcul établi par le MESRST.

54 En 2009-2010 et en 2010-2011 respectivement, un et quatre cégeps n'ont pas produit le plan de redressement requis par le régime budgétaire, même s'ils avaient prévu un déficit cumulé dans leur fonds de fonctionnement. Le MESRST a toutefois resserré ses contrôles dans les deux années subséquentes puisque tous les cégeps ayant prévu un déficit cumulé ont transmis un tel plan.

Résultats financiers

55 Pour les exercices 2009-2010 à 2011-2012, trois cégeps n'ont pas respecté les exigences de leur loi constitutive puisqu'ils ont présenté un déficit cumulé dans leurs états financiers.

56 L'article 26.2 de la loi stipule ceci : «Un collège ne peut effectuer des paiements ou assumer des obligations dont le coût dépasse, dans un même exercice financier, les sommes dont il dispose pour l'exercice au cours duquel ces paiements sont effectués ou ces obligations sont assumées.»

57 Le tableau 3 présente les cégeps ayant un déficit cumulé dans leurs états financiers audités de 2009-2010 à 2011-2012. Ce déficit cumulé inclut l'ensemble des fonds, soit le fonds de fonctionnement et le fonds des investissements. À notre avis, pour évaluer le respect de l'article 26.2 de la loi, il est nécessaire de prendre en compte toutes les opérations du cégep. En conséquence, l'évaluation de l'équilibre budgétaire aux fins de la loi est plus globale que celle aux fins du régime budgétaire. Les données détaillées par établissement sont présentées à l'annexe 2.

Tableau 3 Cégeps ayant un déficit cumulé dans leurs états financiers audités (en milliers de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Cégep de la Gaspésie et des Îles	187	258	136
Collège d'Alma	s.o.	s.o.	492
Collège de Maisonneuve	3 386	s.o.	s.o.

58 Au cours des trois derniers exercices, trois cégeps ont présenté des déficits cumulés dans leurs états financiers, ce qui montre qu'ils ont effectué des paiements ou assumé des obligations dont le coût dépassait les sommes qu'ils avaient. Ainsi, les dispositions de l'article 26.2 de la loi sur les cégeps n'ont pas été respectées.

Recommandations

59 Les recommandations suivantes s'adressent au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

- 2 Prendre les mesures nécessaires afin que tous les cégeps respectent les exigences prévues dans la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et le *Régime budgétaire et financier des cégeps* concernant la préparation du budget annuel et les résultats financiers annuels.**
- 3 Clarifier le *Régime budgétaire et financier des cégeps* concernant les exigences en matière d'équilibre budgétaire.**

2.3 Réseau universitaire

60 Le réseau universitaire est composé de 8 universités privées et de l'Université du Québec, laquelle comprend 10 universités constituantes, écoles supérieures et institut de recherche ainsi qu'un siège social.

61 Les universités disposent d'une plus grande marge de manœuvre que les commissions scolaires et les cégeps en matière d'équilibre budgétaire et financier. Le paragraphe 5.6 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2011-2012* stipule ceci : «Les surplus appartiennent aux établissements d'enseignement universitaire et les déficits sont à leur charge. Dans ce dernier cas, les établissements concernés doivent prendre les mesures nécessaires au rétablissement de leur équilibre financier.» La possibilité de faire un déficit est donc prévue dans les règles budgétaires. Par contre, bien que les universités soient tenues de déposer un budget annuel, il n'y a aucune exigence relative à un budget équilibré ni dans la *Loi sur les établissements d'enseignement universitaire* ni dans la *Loi sur l'Université du Québec* ni même dans les règles budgétaires.

62 Nos travaux sur le réseau universitaire ont porté sur les résultats financiers de 2009-2010 à 2011-2012. Les informations utilisées nous ont été fournies par le MESRST, lesquelles proviennent de données transmises à celui-ci par le Système d'information financière des universités et des états financiers audités des universités. Notons que ces derniers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada depuis 2009-2010.

Comptabilité par fonds

63 La quasi-totalité des universités utilise la comptabilité par fonds, c'est-à-dire qu'elles présentent leurs actifs, leurs passifs, leurs produits et leurs charges dans plusieurs fonds, ce qui complexifie l'analyse des résultats et de la situation financière.

64 Les fonds les plus courants sont les suivants :

- Le fonds de fonctionnement sert à comptabiliser les activités liées notamment à l'enseignement, au soutien à l'enseignement, à l'administration, au fonctionnement général, aux services à la collectivité et aux services aux étudiants.
- Le fonds des immobilisations sert à comptabiliser les activités liées aux immobilisations et à leur financement.
- Le fonds avec restrictions sert à comptabiliser les activités réservées à une affectation majoritairement d'origine externe, dont les activités liées à la recherche. Les sommes comptabilisées dans ce fonds ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles prévues.
- Le fonds de dotation sert à comptabiliser les transactions dont les ressources proviennent de legs ou de donations et dont le capital est maintenu intact ou est affecté à des fins déterminées par le donateur.

65 En 2010-2011, la date de fin d'exercice des universités a été modifiée ; elle est passée du **31 mai** au 30 avril. L'exercice 2010-2011 a donc duré 11 mois.

66 Par ailleurs, puisque l'Université McGill n'utilise pas la comptabilité par fonds, nous avons présenté son actif net total à la fin de l'exercice, qui tient compte de toutes les catégories d'affectation. De plus, à des fins d'analyse, nous avons regroupé ces catégories dans les différents fonds sur la même base que les autres universités.

67 D'autre part, puisque les données relatives au Régime de retraite de l'Université du Québec, telles que le passif au titre des prestations constituées et le coût des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice, ne sont pas disponibles par constituante, elles sont présentées distinctement à l'annexe 3. Il est important de garder cet élément en tête lorsque l'on compare la situation financière d'une constituante de l'Université du Québec à celle d'une université privée ayant un régime de retraite.

Situation financière

68 Il existe des disparités importantes entre le total des soldes de fonds ou l'actif net de chaque université.

69 Au 30 avril 2012, le total des soldes de fonds ou de l'actif net de l'ensemble des universités québécoises affichait un solde négatif de 35 millions de dollars. Cette somme comprenait un excédent de 1 077 millions cumulé par quatre universités, dont 84 % provenaient de l'Université McGill, et un déficit de 1 112 millions cumulé par cinq universités, dont 81 % provenaient de l'Université du Québec et de l'Université Laval.

70 Le tableau 4 présente la situation financière de l'ensemble des universités pour les exercices 2009-2010 à 2011-2012.

En 2010, la date de fin d'exercice de l'Université Bishop's était le 30 juin. En 2011, son exercice a donc été de 10 mois, comparativement à 11 pour les autres universités.

Tableau 4 Situation financière des universités (en milliers de dollars)

	A	B	C	D	E	F (C+D+E)	G	H	I (F+G+H)	2010-2011 (11 mois) ¹		2011-2012	
										Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	Autres éléments faisant varier le total des soldes de fonds ou actif net à la fin	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	Autres éléments faisant varier le total des soldes de fonds ou actif net à la fin
McGill	5 654	[693 338]	952 357	84 365	113 303	1 150 025	32 629	(280 699)	901 955				
HEC	520	(27 612)	75 980	1 710	4 273	81 963	(721)	11 165	92 407				
Concordia	(15 352)	(8 830)	48 765	8 750	3	57 518	18 739	851	77 108				
UdeM	28 516	(474 074)	21 241	(17 292)	(19 113)	(15 164)	18 518	2 193	5 547				
Bishop's	(1 972)	(18 014)	(117 388)	(760)	(168)	(18 316)	(1 940)	(2 898)	(23 154)				
Polytechnique	5 205	(102 658)	(45 388)	5 491	–	(39 897)	(1 375)	–	(41 272)				
Sherbrooke	(8 956)	(168 843)	(143 682)	(5 651)	625	(148 708)	5 409	133	(143 166)				
Laval	(43 057)	(330 122)	(273 126)	(34 311)	7 622	(299 815)	(4 866)	(2 813)	(307 494)				
UQ ³	26 721	(744 884)	(502 676)	(30 389)	3 700	(529 365)	(46 387)	(21 666)	(597 418)				
Total	(2 721)	(2 568 375)	116 083	11 913	110 245	238 241	20 006	(293 734)	(35 487)				

1. En 2010, l'Université Bishop's avait une fin d'année au 30 juin. En 2011, son exercice a donc été de 10 mois, comparativement à 11 mois pour les autres établissements.

2. Les autres éléments faisant varier le total des soldes de fonds ou l'actif net correspondent aux redressements et aux modifications comptables, aux dotations et aux autres éléments non pris en considération dans l'état des résultats.

3. Les données des universités constitutantes, écoles supérieures et institut de recherche de l'Université du Québec ainsi que celles du siège social sont présentées dans le tableau 18 de l'annexe 3.

HEC Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal

UdeM Université de Montréal

UQ Université du Québec

La méthode du report est une méthode comptable selon laquelle les apports affectés à des charges futures sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges correspondantes, qui peuvent s'étaler sur plusieurs années.

71 Il ressort de ce tableau que des ajustements importants ont été apportés au total des soldes de fonds ou à l'actif net, notamment en 2009-2010. Ces ajustements, à hauteur de 2 568 millions de dollars, résultait presque exclusivement du passage des universités aux PCGR. Celui-ci a également expliqué la réduction de l'actif net de l'Université McGill d'un montant de 257 millions pour 2011-2012. Auparavant, les universités utilisaient des conventions comptables différentes, qui étaient déterminées par le MESRST. L'adoption des PCGR a eu principalement pour effet d'obliger les universités à inscrire dans leurs états financiers leur dette résultant des avantages sociaux futurs (principalement ceux associés à la retraite) et d'appliquer la **méthode du report** pour la constatation des apports.

72 En 2011-2012, sur les neuf universités québécoises, quatre affichaient un excédent des produits sur les charges de 75 millions de dollars et cinq présentaient une insuffisance de 55 millions pour un excédent global de 20 millions.

73 Il existe des différences importantes entre la situation financière des universités. Par exemple, au 30 avril 2012, l'actif net de l'Université McGill était de 902 millions de dollars, alors que le total des soldes de fonds de l'Université Laval affichait un déficit de 307 millions. L'une des raisons qui expliquent cette disparité est que le solde du fonds de dotation de l'Université McGill s'élevait à 937 millions en 2011-2012, tandis que celui de l'Université Laval totalisait 33 millions.

74 Si l'on décompose le total des soldes de fonds et de l'actif net pour l'ensemble des universités, qui affichait un déficit global de 35 millions de dollars, on observe des disparités importantes entre le solde de chacun des fonds.

75 Ainsi, pour l'exercice 2011-2012, le fonds de fonctionnement de toutes les universités avait un solde déficitaire de 2 197 millions de dollars, le fonds de restriction avait un surplus de 24 millions, le fonds des immobilisations, un surplus de 899 millions et le fonds de dotation, un surplus de 1 225 millions. Le solde restant de 14 millions est constitué d'autres fonds moins importants.

76 Le solde déficitaire du fonds de fonctionnement est composé en grande partie de passifs au titre des prestations constituées, qui comprennent le passif des régimes de retraite ainsi que d'autres avantages sociaux comme les régimes d'assurance collective. Ces passifs totalisaient 1 664 millions pour toutes les universités. En 2011-2012, celles qui avaient un passif au titre des prestations constituées parmi les plus importants étaient l'Université du Québec (810 millions), l'Université Laval (210 millions), l'Université de Montréal (183 millions) et l'Université McGill (168 millions).

Virements interfonds

77 Pour les exercices 2009-2010 à 2011-2012, les virements effectués du fonds de fonctionnement aux autres fonds totalisaient environ 200 millions de dollars par année.

78 La comptabilité par fonds permet aux universités d'effectuer des virements entre les fonds, dont les plus fréquents sont faits du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations.

79 Certains virements sont effectués parce que des immobilisations sont acquises à même les revenus du fonds de fonctionnement. Ainsi, à la fin de l'exercice, ces acquisitions doivent être transférées au fonds des immobilisations puisque les biens en question procureront des avantages sur plus d'un exercice.

80 Il n'est pas nécessaire qu'un solde de fonds soit positif pour qu'une université effectue des virements sur d'autres fonds. À titre d'exemple, dans les états financiers 2010-2011 et 2011-2012 de l'Université Laval, l'excédent des produits sur les charges du fonds de fonctionnement était de 2,1 et de 23,5 millions de dollars respectivement. À partir de ce fonds, l'université a effectué des virements de 35 et de 36 millions pour ces deux mêmes exercices, ce qui est venu réduire le solde du fonds de fonctionnement et, en contrepartie, augmenter le solde d'autres fonds. Le fonds de fonctionnement de l'Université Laval avait un solde de fonds négatif de 349,1 millions au 30 avril 2012 et de 337 millions au 30 avril 2011.

81 Les universités effectuent aussi des virements du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations pour financer des investissements futurs. Cette façon de faire peut donc influencer grandement le solde de leur fonds de fonctionnement.

82 À titre d'exemple, pour l'exercice terminé le 30 avril 2012, l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a effectué un virement de 16,1 millions de dollars en fin d'exercice du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations pour des investissements futurs. Ce virement a eu pour effet de réduire le solde du fonds de fonctionnement et d'augmenter celui du fonds des immobilisations. Au 30 avril 2012, le fonds de fonctionnement de l'UQAM affichait un solde de fonds négatif de 150,3 millions.

83 Lorsque l'on analyse la situation financière d'une université, il est important de considérer l'ensemble des fonds, ce que nous avons fait dans le tableau 4. Il faut également se rappeler que les actifs de certains fonds ne peuvent servir qu'à des fins particulières, de sorte qu'ils ne peuvent être utilisés pour financer les activités courantes d'une université.

84 Afin de montrer l'importance des virements, nous présentons dans le tableau 5 ceux que les universités ont effectués de leur fonds de fonctionnement à d'autres fonds.

**Tableau 5 Virements du fonds de fonctionnement à d'autres fonds
(en milliers de dollars)**

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Universités privées			
Bishop's	(2 562)	(2 577)	(1 782)
Concordia	(26 626)	(28 546)	(34 246)
HEC	(3 524)	(1 575)	(3 330)
Laval	(33 761)	(34 956)	(36 015)
McGill	s.o.	s.o.	s.o.
Polytechnique	(6 897)	(6 886)	(4 603)
Sherbrooke	(9 471)	(17 984)	(21 391)
UdeM	(48 049)	(65 930)	(64 280)
Université du Québec			
ENAP	(220)	(262)	(202)
ETS	(8 286)	(8 611)	(9 985)
INRS	(1 958)	(6 584)	(4 335)
TELUQ	(1 309)	(407)	(644)
UQAC	71	(581)	(1 045)
UQAM (excluant la TELUQ)	(33 540)	(35 044)	(34 696)
UQAR	(1 667)	(1 632)	(1 244)
UQAT	(2 137)	(2 356)	(974)
UQO	(5 630)	(6 049)	(6 205)
UQ – siège social	(6 284)	(6 360)	(6 425)
UQTR	(4 035)	(2 846)	(2 927)
Total	(195 885)	(229 186)	(234 329)
ENAP	École nationale d'administration publique	UdeM	Université de Montréal
ETS	École de technologie supérieure	UQ	Université du Québec
HEC	Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal	UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
INRS	Institut national de la recherche scientifique	UQAR	Université du Québec à Rimouski
TELUQ	Télé-université	UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
		UQO	Université du Québec en Outaouais
		UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières

Subvention conditionnelle à l'atteinte de l'équilibre budgétaire

85 Une université peut se voir accorder une subvention conditionnelle à l'atteinte de l'équilibre budgétaire, malgré une insuffisance des produits sur les charges et des soldes de fonds déficitaires dans ses états financiers.

86 Bien que les universités disposent d'une plus grande latitude en matière de déficit, les règles budgétaires encadrent la réalisation d'un déficit dans leur fonds de fonctionnement et les répercussions qui en découlent.

87 Le paragraphe 5.7 des règles budgétaires des universités indique ceci :

- «Le MELS réserve une **somme** [...] dont l'octroi est conditionnel à l'atteinte de l'équilibre financier annuel par les établissements universitaires.»
- «À la fin de l'année universitaire, les établissements doivent transmettre, à la sous-ministre [...], une lettre établissant s'ils ont atteint ou non, au fonds de fonctionnement après virement de fonds, l'équilibre budgétaire pour l'année.»
- «Pour les établissements présentant un déficit annuel, conformément à la règle budgétaire 5.6 – Situation financière, le versement de cette subvention est conditionnel à l'adoption de mesures ou d'un plan de redressement.»
- «Les établissements qui disposent d'un surplus cumulé au fonds de fonctionnement suffisant pour combler leur déficit annuel n'ont toutefois pas à présenter de mesures de redressement.»

Cette somme était de 250,7 millions de dollars en 2009-2010, de 235,7 millions en 2010-2011 (11 mois) et de 250,7 millions en 2011-2012.

88 Aux fins du calcul de la subvention conditionnelle, les universités doivent produire certaines informations financières sous une forme prescrite par le MESRST. Pour déterminer l'admissibilité à cette subvention, le ministère demande aux universités d'apporter certains ajustements aux résultats annuels du fonds de fonctionnement, soit au montant de l'excédent ou de l'insuffisance des produits sur les charges présenté dans les états financiers audités. Ainsi, le MESRST attribue des subventions conditionnelles à l'atteinte de l'équilibre budgétaire sur la base de résultats annuels qui ne sont pas conformes aux PCGR.

89 Pour effectuer son calcul, le ministère enlève ou ajoute à l'excédent ou à l'insuffisance des produits sur les charges les virements interfonds. Il soustrait ensuite le coût des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice moins les sommes versées aux prestataires, ce qui correspond à la variation du passif au titre des prestations constituées, et considère d'autres éléments moins importants.

90 Dans les faits, les universités ont droit à la subvention conditionnelle lorsqu'elles respectent l'une des conditions suivantes :

- des résultats annuels en surplus selon le calcul du MESRST ;
- des résultats annuels déficitaires selon le calcul du MESRST, mais un solde du fonds de fonctionnement suffisant pour combler le déficit ;
- des résultats annuels déficitaires selon le calcul du MESRST, mais associés à l'engagement d'adopter des mesures ou un plan de redressement ;
- des résultats annuels déficitaires selon le calcul du MESRST, mais inférieurs à ceux prévus dans le plan de redressement en vigueur.

91 Le tableau 6 montre, pour l'Université de Sherbrooke, la différence entre les données présentées dans ses états financiers audités et celles utilisées par le MESRST pour attribuer la subvention conditionnelle.

Tableau 6 Subvention conditionnelle à l'Université de Sherbrooke au 30 avril 2011 (en milliers de dollars)

	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Autres fonds	Total
États financiers audités				
Solde de fonds au début	(171 494)	27 116	696	(143 682)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	14 621	(20 187)	(85)	(5 651)
Virements interfonds	(17 984)	17 984	-	-
Autres éléments faisant varier le solde de fonds	-	537	88	625
Sous-total	(3 363)	(1 666)	3	(5 026)
Solde de fonds à la fin	(174 857)	25 450	699	(148 708)
Calcul des résultats annuels aux fins de l'attribution de la subvention				
Excédent des produits sur les charges	14 621			
Virements interfonds	(17 984)			
Ajustement relatif aux avantages sociaux futurs	3 584			
Résultats annuels selon le calcul du MESRST	221			

92 Selon le calcul du MESRST, les résultats annuels du fonds de fonctionnement de l'Université de Sherbrooke affichaient un surplus de 0,2 million de dollars au 30 avril 2011. Celle-ci a donc eu droit à une subvention conditionnelle de 22,8 millions même si ses états financiers audités présentaient les trois caractéristiques suivantes :

- une insuffisance des produits sur les charges de 5,7 millions pour l'ensemble des fonds ;
- une augmentation de 3,4 millions du solde déficitaire de son fonds de fonctionnement ;
- une hausse de 5,0 millions du solde déficitaire pour l'ensemble des fonds.

93 Par ailleurs, en 2010-2011, quatre autres universités ont reçu la subvention conditionnelle, tout en présentant dans leurs états financiers les trois mêmes caractéristiques que l'Université de Sherbrooke. Il s'agit de l'Université Laval, de l'École nationale d'administration publique, de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et de l'Université Bishop's. Le MESRST n'a pas terminé son analyse pour 2011-2012, de sorte qu'il n'est pas possible de connaître le nombre d'universités dans cette situation pour cet exercice.

94 Le tableau 7 présente les universités dont les résultats annuels du fonds de fonctionnement étaient déficitaires selon le calcul du MESRST.

Tableau 7 Universités dont les résultats annuels du fonds de fonctionnement étaient déficitaires selon le calcul du MESRST (en milliers de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Bishop's	(1 598)	s.o.	(345)
Concordia	(5 985)	s.o.	s.o.
ENAP	(63)	s.o.	s.o.
HEC	s.o.	s.o.	(5 460)
Laval	(6 667)	s.o.	n.d.
McGill	(2 217)	s.o.	n.d.
Sherbrooke	(8 943)	s.o.	s.o.
TELUQ	s.o.	s.o.	(34)
UdeM	(3 984)	(10 662)	s.o.
UQAC	s.o.	s.o.	(3 021)
UQAM (excluant la TELUQ)	(13 536)	s.o.	(10 722)
UQAT	s.o.	(596)	(308)
UQTR	s.o.	s.o.	n.d.
Total	(42 933)	(11 258)	(19 890)
ENAP	École nationale d'administration publique	UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
HEC	Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal	UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
UdeM	Université de Montréal	UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières

95 En 2009-2010, toutes les universités ont reçu la subvention conditionnelle à l'atteinte de l'équilibre budgétaire, y compris les huit dont les résultats annuels du fonds de fonctionnement étaient déficitaires selon le calcul du MESRST. Parmi ces huit universités, cinq l'ont obtenue puisqu'elles ont respecté le plan de redressement transmis au MESRST ou qu'elles ont démontré à celui-ci que le déficit était dû à une situation non récurrente qui serait corrigée l'année suivante.

96 Quant aux trois autres (Université Concordia, Université Laval et École nationale d'administration publique), elles ont obtenu cette subvention puisqu'elles avaient prévu terminer leur exercice 2009-2010 avec un surplus. Dans les faits, elles l'ont terminé avec un déficit. Elles ont tout de même conservé la subvention conditionnelle puisque leur budget pour l'exercice 2010-2011 prévoyait un retour à l'équilibre budgétaire, prévision qui s'est d'ailleurs réalisée.

97 Pour l'exercice 2010-2011, toutes les universités ont reçu la subvention conditionnelle, y compris les deux présentant des résultats annuels déficitaires. Ceux de l'Université de Montréal étaient dus à un élément exceptionnel. Celle-ci a informé le MESRST qu'elle prévoyait un retour à l'équilibre budgétaire en 2011-2012, ce qui s'est produit. Quant à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, elle prévoyait également un retour à l'équilibre budgétaire en 2011-2012, mais cette prévision ne s'est pas réalisée. À la fin de nos travaux, le MESRST n'avait toujours pas conclu s'il devait ou non récupérer la subvention s'élevant à 2,8 millions de dollars ou imposer des mesures de redressement.

98 Pour l'exercice 2011-2012, six universités ont présenté des résultats annuels déficitaires. Elles se sont vu attribuer la subvention conditionnelle pour les raisons suivantes :

- L'Université Bishop's et l'UQAM ont respecté le plan de redressement qu'elles ont fourni au MESRST antérieurement.
- L'Université du Québec à Chicoutimi a transmis au MESRST un plan de redressement, qui a été accepté.
- Le fonds de fonctionnement de la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal avait un solde suffisant pour combler le déficit.
- En ce qui concerne la TELUQ, le MESRST a attribué la subvention puisqu'il a considéré que cette université avait un solde du fonds de fonctionnement suffisant pour combler son déficit. Nos travaux nous ont cependant permis de constater que le solde du fonds de fonctionnement utilisé par le ministère pour son analyse a été redressé dans les états financiers du 30 avril 2012. Ce nouveau solde redressé n'est plus suffisant pour combler le déficit pour 2011-2012. Nous avons informé le MESRST de cette situation.
- L'analyse que le MESRST a effectuée quant à la subvention attribuée à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue n'était pas encore terminée à la fin de nos travaux.

99 Dans les faits, la subvention conditionnelle n'est pas attribuée en fonction d'un réel équilibre budgétaire au sens comptable du terme. Une université peut cumuler des déficits importants dans son fonds de fonctionnement tout en recevant cette subvention année après année.

100 Le tableau 8 illustre cette situation à l'aide d'un cas hypothétique.

Tableau 8 Analyse de l'attribution de la subvention conditionnelle à une université fictive (en millions de dollars)

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Fonds de fonctionnement						
Solde de fonds au début	0	(25)	(25)	(55)	(75)	(90)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(5)	10	(15)	(10)	5	0
Virements interfonds	(20)	(10)	(15)	(10)	(20)	(5)
Solde de fonds à la fin	(25)	(25)	(55)	(75)	(90)	(95)
Calcul des résultats annuels aux fins de l'attribution de la subvention						
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(5)	10	(15)	(10)	5	0
Virements interfonds	(20)	(10)	(15)	(10)	(20)	(5)
Ajustement relatif aux avantages sociaux futurs	10	10	10	10	10	10
Résultats annuels selon le calcul du MESRST	(15)	10	(20)	(10)	(5)	5

101 Selon l'exemple ci-dessus, il est possible qu'une université reçoive la subvention conditionnelle pour chacune des six années, tout en ayant cumulé, selon ses états financiers, une insuffisance des produits sur les charges (déficit annuel) de 15 millions de dollars dans son fonds de fonctionnement.

Voici les raisons expliquant l'attribution de la subvention :

- Année 1. Malgré des résultats annuels déficitaires selon le calcul du MESRST, l'université prévoyait des résultats équilibrés pour l'année 2.
- Année 2. L'université a obtenu des résultats équilibrés selon le calcul du MESRST.
- Année 3. Malgré des résultats annuels déficitaires selon le calcul du MESRST, l'université a soumis un plan de redressement sur trois ans prévoyant, selon le calcul du MESRST, un déficit de 10 et de 5 millions de dollars pour l'année 4 et 5 et un surplus de 5 millions pour l'année 6.
- Années 4 et 5. Malgré des résultats annuels déficitaires selon le calcul du MESRST, l'université a respecté ce qui était prévu dans son plan de redressement.
- Année 6. L'université a obtenu des résultats équilibrés selon le calcul du MESRST, conformément à ce qui était prévu dans son plan de redressement.

102 Il est du ressort du MESRST de déterminer si une subvention doit être ou non attribuée conditionnellement à l'atteinte de l'équilibre budgétaire. S'il fait ce choix, la subvention devrait être accordée seulement si un réel équilibre est atteint selon les états financiers audités.

Recommandation

103 La recommandation suivante s'adresse au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

- 4 Revoir les règles concernant l'attribution aux universités de la subvention conditionnelle à l'atteinte de l'équilibre budgétaire afin que cette subvention repose sur l'atteinte d'un réel équilibre budgétaire selon les états financiers audités.**

3 Suivi des recommandations

104 La présente section contient le suivi des recommandations que nous avons formulées au MELS par les années passées dans les tomes *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes du Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale*. La plupart de ces recommandations relèvent maintenant du MESRST.

105 Le tableau 9 présente l'état des recommandations relatives au réseau de l'éducation.

Tableau 9 État des recommandations

Paragraphe	Progrès satisfaisants	Progrès insatisfaisants	Recommandation à l'Assemblée nationale formulée depuis
MESRST			
Prendre les mesures nécessaires afin que les universités produisent leurs états financiers à l'intérieur des délais prévus et, dans le cas de l'Université du Québec, en temps opportun pour la consolidation avec les états financiers du gouvernement.	106-114	✓	2010-2011
Regrouper les mandats d'audit des cégeps.	115-118	✓	2009-2010
Déterminer la source des mandats d'audit et en informer annuellement les auditores indépendants des cégeps.	115-118	✓	2009-2010
S'assurer que les mandats d'audit confiés au cours de la prochaine année tiennent compte des exigences des Normes canadiennes d'audit que les auditores des cégeps devront suivre.	115-118	✓	2010-2011
Veiller à ce que tous les cégeps utilisent une méthode de comptabilisation et de suivi des subventions relatives au financement des immobilisations qui tient compte du fait que certaines immobilisations ne sont pas financées par le gouvernement.	119-126	✓	2010-2011
MELS et MESRST			
Prévoir des modalités de suivi et de versement (sortie de fonds) des subventions à payer aux établissements relativement aux congés de maladie et aux vacances.	127-129	✓	2010-2011

3.1 Délai de production des états financiers des universités

106 Plusieurs universités n'ont toujours pas produit leurs états financiers dans les délais prévus.

107 L'an dernier, pour une deuxième année consécutive, nous avions observé que les états financiers des universités n'étaient pas disponibles dans les délais prévus. Le paragraphe 6.3 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2011-2012* stipule ce qui suit : «Le rapport financier annuel, qui comprend les états financiers vérifiés, les annexes, le rapport du vérificateur externe et le questionnaire rempli par ce dernier, est requis pour le 30 septembre. L'approbation du rapport financier annuel par le conseil d'administration est requise pour le 31 octobre.»

108 De plus, l'article 24 de la *Loi sur l'Université du Québec* mentionne : «Les états financiers de l'Université sont transmis au ministre dans les quatre-vingt-dix jours qui suivent la fin de chaque exercice financier ; ils contiennent ceux des universités constituantes, des instituts de recherche et des écoles supérieures.»

109 En octobre 2012, seulement 7 universités sur 19 avaient transmis leurs états financiers au MESRST. Parmi ceux-ci, 6 ont été signés avant le 30 septembre. Parmi les 12 autres universités, une avait des états financiers signés avant le 30 septembre, mais elle les a envoyés au ministère uniquement en novembre 2012.

110 En ce qui concerne l'UQAM, pour laquelle nous avons agi à titre d'auditeur indépendant, la préparation des états financiers non consolidés pour l'exercice clos le 30 avril 2012 a été achevée le 24 octobre 2012 et ses états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 30 octobre 2012. Le rapport de l'auditeur indépendant produit par le Vérificateur général est également daté du 30 octobre 2012. Ainsi, à l'instar des 11 autres universités, l'UQAM n'a pas respecté l'échéance du 30 septembre pour la transmission de ses états financiers audités au MESRST.

111 Quant à l'Université du Québec, elle n'a pas transmis ses états financiers consolidés 90 jours après la fin de son exercice, comme l'exige la loi, et ne les avait toujours pas envoyés au MESRST à la fin de nos travaux.

112 L'an dernier, nous avions souligné que le MESRST avait consacré des efforts importants afin de fournir plus tôt aux universités les informations nécessaires à la production de leurs états financiers dans les délais prévus. Cette année, le MESRST a transmis ces informations plus tôt que l'an dernier, soit au début du mois d'août. Malgré cette amélioration, les universités n'ont toujours pas produit leurs états financiers à l'intérieur des délais prescrits.

113 Les progrès concernant la recommandation que nous avions formulée à cet égard en 2010-2011 sont encore insatisfaisants.

Recommandation

114 La recommandation suivante s'adresse de nouveau au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

5 Prendre les mesures nécessaires afin que les universités produisent leurs états financiers à l'intérieur des délais prévus et, dans le cas de l'Université du Québec, en temps opportun pour la consolidation avec les états financiers du gouvernement.

3.2 Clarté des mandats d'audit des cégeps

115 Le MESRST a regroupé et clarifié les mandats d'audit des cégeps.

116 Au cours des trois dernières années, nous avions observé une certaine confusion quant à la nature et au nombre de mandats d'audit à réaliser dans les cégeps. En effet, les auditeurs indépendants devaient examiner plusieurs documents pour connaître l'ensemble des mandats que le MESRST leur avait confiés. Par ailleurs, depuis les deux dernières années, nous avions mentionné au ministère de tenir compte des changements devant être apportés aux rapports des auditeurs indépendants afin de les rendre conformes aux Normes canadiennes d'audit.

117 Cette année, le MESRST a regroupé les mandats d'audit et déterminé leur source. Ces mandats tiennent maintenant compte des exigences des nouvelles Normes canadiennes d'audit.

118 Les progrès relatifs aux recommandations que nous avions formulées à cet égard sont donc satisfaisants.

3.3 Subventions relatives aux immobilisations

119 La méthode de comptabilisation des subventions relatives aux immobilisations utilisée par les cégeps crée encore des distorsions dans les résultats annuels.

120 L'an dernier, pour la deuxième année consécutive, nous avions observé que la méthode de comptabilisation des subventions relatives aux immobilisations utilisée par les cégeps créait des distorsions dans les résultats annuels.

121 Comme nous l'avions démontré en 2010-2011, lorsqu'une immobilisation est acquise à même les fonds propres du fonds de fonctionnement d'une entité, donc qu'elle n'est pas financée par le gouvernement, elle est inscrite à titre d'actif dans le fonds des investissements et, en contrepartie, un montant

équivalent est comptabilisé dans le solde du fonds. Cette écriture permet d'indiquer qu'une partie des fonds cumulés par l'entité a été transférée du fonds de fonctionnement au fonds des investissements afin d'acheter une immobilisation. Or, avec la méthode actuelle, l'entité doit, l'année de l'acquisition, réduire ses revenus annuels afin que le solde du fonds des investissements demeure à zéro et inscrire une subvention perçue d'avance équivalente au coût de l'immobilisation. Les années subséquentes, cette subvention perçue d'avance est transférée dans les revenus au même rythme que s'effectue l'amortissement de l'immobilisation, ce qui élimine l'incidence sur les résultats de l'année.

122 Le tableau 10 illustre l'effet engendré par l'utilisation de la méthode actuelle par les cégeps sur les principaux postes du fonds des investissements, comparativement à l'emploi d'une méthode qui tient compte du fait que l'entité aurait financé des acquisitions de 5 millions de dollars avec ses propres fonds (méthode préconisée). Pour les besoins de cette illustration, notons que l'amortissement linéaire des immobilisations se fait sur une période de 10 ans et ne commence que l'année qui suit l'acquisition. De plus, les écritures qui touchent le fonds de fonctionnement ne sont pas présentées dans le but de simplifier cette démonstration.

Tableau 10 Comptabilisation d'une acquisition financée à même les fonds de l'établissement (en milliers de dollars)

Fonds des investissements	Année 0		Année 1		Année 2	
	Méthode actuelle	Méthode préconisée	Méthode actuelle	Méthode préconisée	Méthode actuelle	Méthode préconisée
Résultats						
Revenus	(5 000) ¹	-	500	-	500	-
Dépense d'amortissement	-	-	500	500	500	500
Surplus (déficit) annuel	(5 000)	-	-	(500)	-	(500)
Solde de fonds						
Au début	-	-	-	5 000	-	4 500
Augmentation découlant du transfert du fonds de fonctionnement	5 000	5 000	-	-	-	-
Surplus (déficit) annuel	(5 000)	-	-	(500)	-	(500)
À la fin	-	5 000	-	4 500	-	4 000
Bilan						
Immobilisations	5 000	5 000	4 500	4 500	4 000	4 000
Passif – subvention perçue d'avance	5 000 ¹	-	4 500	-	4 000	-
Solde de fonds	-	5 000	-	4 500	-	4 000

1. Il s'agit d'une écriture servant à ramener le solde de fonds à zéro, ce qui a pour effet d'augmenter les passifs, de diminuer les revenus et, par le fait même, de réduire les résultats annuels.

123 Le tableau 10 montre que la méthode actuelle sous-évalue les résultats annuels enregistrés l'année de l'acquisition de l'immobilisation et que, par la suite, elle les surévalue. De plus, elle fait en sorte qu'une subvention perçue d'avance est comptabilisée même si elle ne répond pas aux critères de constatation d'un passif selon les PCGR du Canada. Cette méthode a aussi pour effet de réduire systématiquement la partie du solde de fonds qui représente les immobilisations acquises par les établissements à même leurs propres sources de revenus.

124 Étant donné que cette méthode est encore utilisée par les cégeps, nous avons jugé les progrès insatisfaisants concernant la recommandation que nous avions formulée à cet égard en 2010-2011.

125 Par ailleurs, comme il est expliqué dans le chapitre 2, une nouvelle norme s'appliquera à la comptabilisation des paiements de transfert l'an prochain et les subventions relatives aux immobilisations y seront assujetties. Une réflexion devra donc être amorcée rapidement afin que les conventions comptables des cégeps soient conformes à cette nouvelle norme.

Recommandation

126 La recommandation suivante s'adresse de nouveau au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

- 6 Veiller à ce que tous les cégeps utilisent une méthode de comptabilisation et de suivi des subventions relatives au financement des immobilisations qui tient compte du fait que certaines immobilisations ne sont pas financées par le gouvernement.**

3.4 Subventions relatives aux provisions pour les congés de maladie et les vacances

127 Le MELS et le MESRST n'ont toujours pas prévu de modalités de suivi et de versement pour le paiement des subventions relatives aux provisions pour les congés de maladie et les vacances.

128 Les progrès relatifs à la recommandation que nous avions formulée à cet égard en 2010-2011 sont encore insatisfaisants.

Recommandation

129 La recommandation suivante s'adresse de nouveau au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

- 7 Prévoir des modalités de suivi et de versement (sortie de fonds) des subventions à payer aux établissements relativement aux congés de maladie et aux vacances.**

4 Audit des états financiers des établissements

130 Depuis l'inclusion des établissements du réseau de l'éducation dans le périmètre comptable du gouvernement, nous effectuons des travaux d'audit dans certains d'entre eux. Cette année, nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, du Collège de Rosemont et de l'UQAM. Nos travaux nous ont permis d'exprimer une opinion non modifiée sur les états financiers de ces trois entités. Certaines déficiences ont cependant été constatées lorsque nous avons effectué des travaux d'audit à l'UQAM.

4.1 Université du Québec à Montréal

131 L'UQAM manque de rigueur dans le processus de préparation de ses états financiers.

132 Lors de l'audit des états financiers de l'UQAM, nous avons relevé 48 anomalies jugées suffisamment importantes pour qu'elles soient communiquées à la direction et aux responsables de la gouvernance. Ces anomalies ont entraîné plusieurs corrections de la part de l'UQAM et plusieurs versions des états financiers non consolidés, du rapport financier annuel et des états financiers consolidés. Ces derniers incluent la TELUQ.

133 Le nombre important d'anomalies décelées révèle des déficiences dans le processus de gestion et de divulgation de l'information financière, notamment en ce qui concerne la révision des états financiers et des documents qui nous ont été transmis.

134 Afin que l'auditeur indépendant puisseachever son audit dans le respect du calendrier proposé, la direction de l'entité dont les états financiers sont audités doit lui transmettre les projets d'états financiers et toute autre information connexe en temps opportun et après avoir effectué un contrôle de la qualité approprié. Or, compte tenu des difficultés rencontrées, le calendrier des travaux d'audit a dû être revu plusieurs fois et ceux-ci se sont échelonnés sur une période beaucoup plus longue que prévu. Ainsi, les travaux d'audit des états financiers non consolidés se sont terminés le 30 octobre 2012, comparativement à l'échéancier initial du 15 juillet 2012 établi par l'UQAM.

135 Par ailleurs, la direction de l'UQAM doit comprendre qu'il appartient à l'auditeur indépendant de déterminer la portée et l'étendue de ses travaux. Ainsi, nous lui avons demandé de confirmer auprès du MESRST les modalités de calcul d'un montant réclamé au ministère. La direction de l'UQAM a contesté le bien-fondé et la pertinence de cette demande de confirmation. Or, pour effectuer l'audit du montant réclamé par l'UQAM au MESRST, l'auditeur indépendant doit connaître les modalités convenues entre les parties. Une telle

demande de confirmation est une procédure d'audit très courante. D'ailleurs, après avoir examiné les modalités de calcul initialement établies par l'UQAM, le MESRST a demandé un ajustement à la baisse de la réclamation de l'UQAM, soit une diminution de 126 552 dollars. À notre avis, cela démontre le bien-fondé de cette demande de confirmation.

136 Tous ces éléments ont eu un effet sur nos travaux d'audit et ont nui à leur efficience.

Recommandations

137 Les recommandations suivantes s'adressent à l'Université du Québec à Montréal.

- 8** Concevoir et mettre en œuvre un système efficace de contrôle interne pour prévenir et déceler les anomalies en temps opportun.
- 9** Réviser les états financiers et les documents à l'appui, et les transmettre à l'auditeur indépendant en temps opportun pour qu'il puisseachever son audit dans le respect du calendrier proposé.
- 10** Veiller à ce que le processus de préparation des états financiers permette de respecter les échéances prescrites par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

4.2 Données des cégeps

138 Étant donné que les commissions scolaires et les cégeps ont une date de fin d'exercice différente de celle du gouvernement, le MELS et le MESRST leur demandent de préparer des données financières au 31 mars pour les inclure dans les états financiers consolidés.

139 Afin d'obtenir des données fiables à cette date et de relever de possibles erreurs, le MELS a élaboré des procédures d'audit spécifiées que les auditeurs indépendants des commissions scolaires doivent appliquer. Ceux-ci doivent également produire un rapport à cet égard. D'ailleurs, en 2012-2013, nous prévoyons nous appuyer sur les résultats des procédures d'audit pour formuler notre opinion sur les états financiers consolidés du gouvernement et ainsi réduire les travaux requis sur ces données financières au 31 mars.

140 Le MESRST, pour sa part, exerce certains contrôles pour valider les données des cégeps. Toutefois, il n'exige pas des auditeurs indépendants d'appliquer des procédures d'audit spécifiées. Ainsi, pour nous assurer de la fiabilité des données des cégeps au 31 mars, nous devons obtenir une opinion d'audit sur les données de quelques cégeps au 31 mars. Notons qu'il est de la responsabilité du MESRST de s'assurer de la fiabilité des données fournies par les cégeps.

Recommandation

141 La recommandation suivante s'adresse au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

- 11 Poursuivre la mise en place de mesures permettant de s'assurer de la fiabilité des données produites par les cégeps au 31 mars.**

4.3 Commentaires et réserves formulés par les auditeurs indépendants

142 Nous exerçons aussi une surveillance quant aux résultats des travaux des auditeurs indépendants dans les autres établissements du réseau public. Nos travaux consistent entre autres à examiner les rapports des auditeurs indépendants afin de recenser ceux qui comportent des commentaires, des observations ou des réserves pouvant être d'intérêt pour les parlementaires ou influencer notre opinion sur les états financiers consolidés du gouvernement.

143 Pour réaliser nos travaux, nous avons consulté les rapports des auditeurs indépendants des commissions scolaires, des cégeps et de l'Université du Québec (universités constituantes, écoles supérieures, institut de recherche et siège social). Ces rapports nous ont été fournis par le MELS et le MESRST.

144 Les états financiers sont préparés conformément :

- aux NCCSP dans le cas des commissions scolaires ;
- au guide d'application des PCGR applicables aux cégeps, lesquels s'inspirent largement des NCCSP ;
- aux PCGR du Canada dans le cas de l'Université du Québec.

145 Nous avons recensé trois réserves dans les rapports des auditeurs indépendants pour les exercices terminés en 2012. Les réserves concernent l'Université du Québec à Chicoutimi, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées.

146 Selon le rapport de l'auditeur indépendant, l'Université du Québec à Chicoutimi a comptabilisé une subvention à recevoir de 6,1 millions de dollars, conditionnelle à l'atteinte de l'équilibre budgétaire, sans obtenir la confirmation du MESRST, ce qui est contraire aux PCGR. Quant aux deux commissions scolaires, la réserve dans les états financiers indique que l'état des résultats aurait dû comporter une comparaison entre les résultats de l'exercice et ceux prévus à l'origine (données budgétaires), comme il est requis par les NCCSP.

Commentaires des entités auditées

Les entités auditées ont eu l'occasion de transmettre leurs commentaires, qui sont reproduits dans la présente section. Nous tenons à souligner qu'elles ont adhéré à toutes les recommandations.

Commentaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

« **Recommandation 1.** Le ministère adhère à la recommandation du Vérificateur général. À cet effet, des mesures seront établies dans les meilleurs délais en vue de s'assurer que les commissions scolaires respectent toutes les exigences imposées tant au chapitre de leurs budgets annuels que de leurs résultats financiers annuels.»

Commentaires du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

« **Recommandation 2.** Le ministère verra à clarifier dans les règles budgétaires ses exigences au regard de la présentation du budget des investissements des cégeps.

« **Recommandation 3.** Le ministère précisera à l'intérieur du *Régime budgétaire et financier des cégeps* la définition de l'équilibre budgétaire et déterminera les éléments permettant de l'établir.

« **Recommandation 4.** Le ministère reverra la règle budgétaire relative à la subvention conditionnelle afin de s'assurer que toute subvention soit octroyée dans le respect des conditions prévues à la règle.

« **Recommandation 5.** Comme les règles budgétaires le prévoient en cas de défaut dans la transmission d'informations selon les modalités et échéances prévues, le ministère évaluera s'il est opportun qu'il retienne les versements mensuels à venir des subventions de fonctionnement des établissements concernés aussi longtemps que les états financiers attendus ne lui seront pas parvenus.

« **Recommandation 6.** En 2012-2013, le ministère a finalisé des travaux destinés à établir une nouvelle méthode de comptabilisation et de suivi des subventions relatives aux immobilisations. Préalablement à son adoption, il doit compléter le processus de consultation auprès des établissements collégiaux et du Vérificateur général. L'objectif poursuivi par le ministère est d'appliquer cette méthode pour l'exercice des cégeps se terminant le 30 juin 2013.

«**Recommandation 7.** Les discussions avec les représentants du Vérificateur général ont permis une meilleure compréhension mutuelle de la problématique qui a fait l'objet de la recommandation.

«Le ministère poursuivra donc ses travaux avec les représentants du Contrôleur des finances, du Secrétariat du Conseil du trésor, du ministère des Finances et de l'Économie ainsi que du MELS sur les modalités de suivi et de versements qu'il pourrait élaborer et, le cas échéant, mettre en œuvre. Dans le cadre de l'analyse de ces modalités, le ministère devra évaluer les conséquences de leur application sur la situation financière des réseaux et du ministère.

«Le ministère s'engage à informer le Vérificateur général des résultats de ses travaux.

«**Recommandation 11.** En collaboration avec les intervenants, le ministère va poursuivre la mise en place des mesures lui permettant d'améliorer davantage la fiabilité des données financières des établissements du réseau collégial.»

Commentaires de l'Université du Québec à Montréal

«La date la plus rapprochée du conseil d'administration était le 18 septembre 2012 pour l'approbation des états financiers. Il aurait fallu terminer les états financiers au plus tard à la fin août afin de réaliser toutes les étapes internes. La responsabilité de l'estimation du nombre d'étudiants ayant bénéficié de la prolongation de la session d'hiver 2012 débutant le 27 août 2012 revenait au Vice-rectorat à la vie académique. Ce vice-rectorat considérait que cet estimé ne pouvait reposer sur des données fiables et vérifiables avant le 30 septembre 2012. La date suivante du conseil était le 30 octobre 2012.

«Effectivement, l'UQAM a transmis des versions incomplètes à compter du 4 juillet 2012 en spécifiant les modifications apportées au fur et à mesure afin de permettre l'avancement des travaux de vérification. Ce fut une erreur de procéder ainsi, mais nous avons agi de bonne foi. Les délais de production ont été plus longs que prévu, car cette période est une période de pointe pour les services financiers. De plus, des événements imprévus ont perturbé les échéanciers, notamment la grève étudiante de l'hiver 2012, des vérifications spécifiques particulières à l'UQAM, notamment la réclamation au MESRST pour les professeurs et l'introduction de la production d'états financiers consolidés avec la TELUQ, plutôt que des états financiers cumulés et ont demandé des efforts supplémentaires difficiles à évaluer en amont. Nous comprenons bien la portée de vérification du Vérificateur général.

«Quant aux anomalies, elles ont été effectivement nombreuses. Nous apporterons une attention plus particulière au contrôle de qualité pour l'exercice financier 2012-2013.

«Compte tenu de ce qui précède, l'UQAM s'est adjoint les services d'une firme comptable pour la supporter au cours de l'audit 2012-2013 afin d'être appuyée au cours de cette période critique.»

Annexes et sigles

Annexe 1 Résultats des commissions scolaires

Annexe 2 Résultats des cégeps

Annexe 3 Résultats de l'Université du Québec

Sigles

CGTSIM	Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal	NCCSP	Normes comptables canadiennes pour le secteur public
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	PCGR	Principes comptables généralement reconnus
MESRST	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie	TELUQ	Télé-université
		UQAM	Université du Québec à Montréal

Annexe 1 Résultats des commissions scolaires

Les tableaux 11 à 14 présentent les résultats des commissions scolaires de 2009-2010 à 2011-2012 et les résultats budgétés pour 2012-2013.

Tableau 11 Résultats des commissions scolaires pour 2009-2010 (en dollars)

	Résultats budgétés		Résultats réels		
	Surplus (déficit)	Ratio déficit / surplus cumulé au 30 juin 2008	Surplus (déficit)	Ratio déficit / surplus cumulé au 30 juin 2008	Surplus (déficit) cumulé au 30 juin 2010
CGTSIM	(6 170 637)	s.o. ¹	(3 718 693)	s.o. ¹	5 612 761
CS au Cœur-des-Vallées	(235 595)	16,2	1 690 339	s.o.	5 218 679
CS Central Québec	(707 000)	131,7	912 779	s.o.	2 273 182
CS de Charlevoix	(1 423 571)	55,1	119 077	s.o.	4 393 790
CS de Kamouraska–Rivière-du-Loup	(684 710)	16,6	2 532 773	s.o.	10 202 185
CS de la Baie-James	(2 182 886)	81,6	3 194 193	s.o.	10 867 250
CS de la Beauce-Etchemin	(2 620 333)	18,4	291 978	s.o.	26 876 946
CS de la Capitale	(2 413 497)	15,8	5 632 165	s.o.	39 520 349
CS de la Côte-du-Sud	(1 883 249)	42,7	1 208 742	s.o.	15 124 269
CS De La Jonquière	(388 000)	16,4	170 363	s.o.	5 807 502
CS de la Moyenne-Côte-Nord	(241 943)	19,8	(400 359)	32,7	216 821
CS de la Pointe-de-l'Île	(3 081 008)	12,1	11 837 654	s.o.	68 274 751
CS de la Région-de-Sherbrooke	(4 739 708)	49,9	1 207 318	s.o.	19 338 831
CS de la Riveraine	(4 218 901)	1 024,4	2 099 386	s.o.	3 692 928
CS de la Rivière-du-Nord	(4 509 487)	45,7	5 523 052	s.o.	24 125 229
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	(5 065 975)	33,3	3 813 279	s.o.	35 327 579
CS de Laval	(916 000)	4,5	718 300	s.o.	40 624 369
CS de la Vallée-des-Tisserands	(130 132)	9,7	2 605 221	s.o.	5 642 849
CS de l'Énergie	(695 883)	470,1	2 951 568	s.o.	6 373 598
CS de l'Estuaire	369 258	s.o.	2 589 256	s.o.	7 572 880
CS de l'Or-et-des-Bois	(1 692 132)	61,8	12 279 736	s.o.	18 920 358
CS de Montréal	(10 589 818)	37,3	(18 612 200)	65,6	17 628 365
CS de Portneuf	190 055	s.o.	2 189 015	s.o.	5 706 498
CS de Rouyn-Noranda	(2 124 300)	149,7	(99 390)	7,0	4 388 137
CS des Affluents	(7 334 202)	49,2	4 466 004	s.o.	33 214 124
CS de Saint-Hyacinthe	(2 531 285)	63,1	2 880 366	s.o.	11 464 902
CS des Appalaches	(35 652)	5,5	(56 196)	8,7	1 733 852
CS des Bois-Francs	(4 364 625)	57,4	190 385	s.o.	9 794 269
CS des Chênes	4 988 379	s.o.	954 189	s.o.	6 590 528
CS des Chic-Chocs	(792 624)	23,3	1 483 205	s.o.	7 476 623
CS des Découvreurs	(437 538)	42,7	1 544 741	s.o.	13 110 359
CS des Draveurs	(4 135 225)	89,9	1 707 755	s.o.	18 622 325

1. La commission scolaire avait un déficit cumulé.

Tableau 11 Résultats des commissions scolaires pour 2009-2010 (en dollars) (suite)

	Résultats budgétés		Résultats réels		
	Surplus (déficit)	Ratio déficit / surplus cumulé au 30 juin 2008	Surplus (déficit)	Ratio déficit / surplus cumulé au 30 juin 2008	Surplus (déficit) cumulé au 30 juin 2010
CS des Grandes-Seigneuries	(1 086 884)	10,0	(55 747)	0,5	19 708 273
CS des Hautes-Rivières	(395 000)	15,2	4 151 044	s.o.	13 725 960
CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	-	s.o.	1 466 908	s.o.	3 515 536
CS des Hauts-Cantons	(1 397 620)	66,4	1 317 929	s.o.	7 711 993
CS des Îles	(1 025 907)	29,3	661 497	s.o.	4 129 129
CS des Laurentides	(200 546)	9,9	(136 022)	6,7	3 804 817
CS des Monts-et-Marées	(720 320)	94,6	670 599	s.o.	3 475 207
CS des Navigateurs	(6 211 658)	47,8	3 015 617	s.o.	33 326 602
CS de Sorel-Tracy	(252 000)	9,9	1 959 746	s.o.	9 079 826
CS des Patriotes	(2 444 835)	14,1	83 164	s.o.	37 809 506
CS des Phares	(930 063)	23,3	(692 795)	17,3	5 547 480
CS des Portages-de-l'Outaouais	(1 350 000)	33,2	2 328 876	s.o.	16 144 838
CS des Premières-Seigneuries	(2 995 395)	46,0	7 088 460	s.o.	28 521 663
CS des Rives-du-Saguenay	(464 188)	10,0	804 098	s.o.	10 403 040
CS des Samares	391 654	s.o.	4 695 802	s.o.	25 185 736
CS des Sommets	(2 186 749)	246,4	1 711 439	s.o.	8 757 246
CS des Trois-Lacs	(1 197 203)	28,1	653 215	s.o.	14 658 477
CS du Chemin-du-Roy	(114 836)	10,0	3 309 497	s.o.	15 840 087
CS du Fer	(1 263 717)	19,3	(375 107)	5,7	7 503 662
CS du Fleuve-et-des-Lacs	(1 667 858)	42,4	1 001 304	s.o.	8 866 318
CS du Lac-Abitibi	(820 000)	47,8	1 151 250	s.o.	2 400 266
CS du Lac-Saint-Jean	(1 154 945)	28,2	244 871	s.o.	11 319 318
CS du Lac-Témiscamingue	(137 044)	136,2	(8 346)	8,3	2 164 507
CS du Littoral	(1 300 116)	75,8	812 746	s.o.	3 274 947
CS du Pays-des-Bleuets	(422 156)	17,7	2 278 648	s.o.	7 059 936
CS du Val-des-Cerfs	(457 224)	11,6	(93 675)	2,4	3 959 299
CS Eastern Shores	(867 378)	55,0	757 105	s.o.	1 794 388
CS Eastern Townships	(486 105)	s.o. ¹	591 473	s.o.	(6 062 356)
CS English-Montréal	(13 062 808)	83,5	3 390 522	s.o.	45 035 976
CS Harricana	(383 440)	25,5	7 765	s.o.	3 431 371
CS Lester-B.-Pearson	(4 746 740)	67,4	6 416 211	s.o.	32 467 000
CS Marguerite-Bourgeoys	(2 277 772)	28,9	8 273 374	s.o.	36 388 757
CS Marie-Victorin	(4 289 063)	89,8	(926 871)	19,4	19 318 501
CS New Frontiers	45 456	s.o.	180 261	s.o.	4 319 606
CS Pierre-Neveu	(299 731)	10,0	1 165 219	s.o.	8 613 446
CS René-Lévesque	(11 041)	0,2	963 274	s.o.	8 559 349

1. La commission scolaire avait un déficit cumulé.

Tableau 11 Résultats des commissions scolaires pour 2009-2010 (en dollars) (suite)

	Résultats budgétés		Résultats réels		
	Surplus (déficit)	Ratio déficit / surplus cumulé au 30 juin 2008	Surplus (déficit)	Ratio déficit / surplus cumulé au 30 juin 2008	Surplus (déficit) cumulé au 30 juin 2010
CS Riverside	(1 472 417)	52,7	1 205 174	s.o.	15 469 956
CS Sir-Wilfrid-Laurier	(676 713)	s.o. ¹	1 345 315	s.o.	5 232 729
CS Western Québec	(2 938 110)	107,7	1 448 086	s.o.	10 910 575
Total	(132 068 696)		116 767 927		979 110 055

1. La commission scolaire avait un déficit cumulé.

Légende

Surplus réel
Déficit réel à l'intérieur de la limite permise par les règles budgétaires
Déficit réel supérieur à la limite permise par les règles budgétaires, mais respect de la nouvelle limite autorisée par le MELS lors de la préparation du budget
Déficit réel supérieur à la limite permise par les règles budgétaires, sans autorisation du MELS ou nouvelle limite autorisée dépassée

Tableau 12 Résultats des commissions scolaires pour 2010-2011 (en dollars)

	Résultats budgétés		Résultats réels		
	Surplus (déficit)	Ratio déficit / surplus cumulé au 30 juin 2008	Surplus (déficit)	Ratio déficit / surplus cumulé au 30 juin 2008	Surplus (déficit) cumulé au 30 juin 2011
CGTSIM	(4 300 968)	s.o. ¹	(2 822 218)	s.o. ¹	2 790 543
CS au Cœur-des-Vallées	–	s.o.	5 796	s.o.	5 224 475
CS Central Québec	(53 693)	10,0	1 504 559	s.o.	3 777 741
CS de Charlevoix	–	s.o.	(796 463)	30,9	3 597 327
CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	(412 902)	10,0	2 210 974	s.o.	12 413 159
CS de la Baie-James	(267 541)	10,0	(11 534)	0,4	10 855 716
CS de la Beauce-Etchemin	(1 410 038)	9,9	(2 647 548)	18,5	24 229 398
CS de la Capitale	(331 757)	2,2	3 919 681	s.o.	43 440 030
CS de la Côte-du-Sud	(440 690)	10,0	(169 915)	3,9	14 954 354
CS De La Jonquière	(200 000)	8,4	(660 727)	27,9	5 146 775
CS de la Moyenne-Côte-Nord	(120 634)	9,9	(117 405)	9,6	99 416
CS de la Pointe-de-l'Île	–	s.o.	8 582 618	s.o.	76 857 369
CS de la Région-de-Sherbrooke	(950 558)	10,0	4 205	s.o.	19 343 036
CS de la Riveraine	–	s.o.	1 503 048	s.o.	5 195 976
CS de la Rivière-du-Nord	(987 804)	10,0	3 869 242	s.o.	27 994 471
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	(1 521 969)	10,0	2 336 087	s.o.	37 663 666
CS de Laval	(1 832 113)	9,1	(6 090 136)	30,2	34 534 233
CS de la Vallée-des-Tisserands	(130 472)	9,7	1 139 649	s.o.	6 782 498
CS de l'Énergie	131 389	s.o.	1 404 412	s.o.	7 778 010
CS de l'Estuaire	(78 071)	10,0	(715 537)	91,6	6 857 343
CS de l'Or-et-des-Bois	(273 705)	10,0	(469 746)	17,2	18 450 612
CS de Montréal	(3 569 859)	12,6	(22 212 895)	78,3	(4 584 530)
CS de Portneuf	(81 046)	s.o. ¹	739 135	s.o.	6 445 633
CS de Rouyn-Noranda	(28 018)	2,0	397 081	s.o.	4 785 218
CS des Affluents	(1 490 696)	10,0	(335 617)	2,3	32 878 507
CS de Saint-Hyacinthe	1 256 391	s.o.	(1 090 917)	27,2	10 373 985
CS des Appalaches	(9 910)	1,5	97 552	s.o.	1 831 404
CS des Bois-Francs	(760 440)	10,0	(580 374)	7,6	9 213 895
CS des Chênes	(281 656)	10,0	1 799 191	s.o.	8 389 719
CS des Chic-Chocs	(339 668)	10,0	(519 254)	15,3	6 957 369
CS des Découvreurs	(102 359)	10,0	(256 505)	25,1	12 853 854
CS des Draveurs	(460 163)	10,0	254 128	s.o.	18 876 453
CS des Grandes-Seigneuries	(1 086 884)	10,0	(103 498)	1,0	19 604 775
CS des Hautes-Rivières	(259 652)	10,0	3 242 928	s.o.	16 968 888

1. La commission scolaire avait un déficit cumulé.

Tableau 12 Résultats des commissions scolaires pour 2010-2011 (en dollars) (suite)

	Résultats budgétés		Résultats réels		
	Surplus (déficit)	Ratio déficit / surplus cumulé au 30 juin 2008	Surplus (déficit)	Ratio déficit / surplus cumulé au 30 juin 2008	Surplus (déficit) cumulé au 30 juin 2011
CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	21 781	s.o.	308 518	s.o.	3 824 054
CS des Hauts-Cantons	(210 525)	10,0	1 046 350	s.o.	8 758 343
CS des Îles	(344 538)	9,8	454 915	s.o.	4 584 044
CS des Laurentides	918 375	s.o.	(200 647)	9,9	3 604 170
CS des Monts-et-Marées	(76 182)	10,0	352 723	s.o.	3 827 930
CS des Navigateurs	(1 299 297)	10,0	3 635 052	s.o.	36 961 654
CS de Sorel-Tracy	(255 000)	10,0	1 189 343	s.o.	10 269 169
CS des Patriotes	(1 730 801)	10,0	(2 290 297)	13,2	35 519 209
CS des Phares	(335 381)	8,4	(62 465)	1,6	5 485 015
CS des Portages-de-l'Outaouais	(406 434)	10,0	1 473 980	s.o.	17 618 818
CS des Premières-Seigneuries	3 261 216	s.o.	2 369 606	s.o.	30 891 269
CS des Rives-du-Saguenay	(464 188)	10,0	(1 262 250)	27,2	9 140 790
CS des Samares	(1 004 128)	10,0	779 921	s.o.	25 965 657
CS des Sommets	135 428	s.o.	892 317	s.o.	9 649 563
CS des Trois-Lacs	–	s.o.	(1 196 513)	28,1	13 461 964
CS du Chemin-du-Roy	(114 836)	10,0	2 515 188	s.o.	18 355 275
CS du Fer	(332 012)	5,1	(786 937)	12,0	6 716 725
CS du Fleuve-et-des-Lacs	(393 063)	10,0	647 603	s.o.	9 513 921
CS du Lac-Abitibi	(171 428)	10,0	(818 118)	47,7	1 582 148
CS du Lac-Saint-Jean	(408 960)	10,0	(138 214)	3,4	11 181 104
CS du Lac-Témiscamingue	(10 060)	10,0	172 047	s.o.	2 336 554
CS du Littoral	–	s.o.	1 088 136	s.o.	4 363 083
CS du Pays-des-Bleuets	–	s.o.	(310 577)	13,0	6 749 359
CS du Val-des-Cerfs	(305 663)	7,8	(337 947)	8,6	3 621 352
CS Eastern Shores	(121 461)	7,7	209 346	s.o.	2 003 734
CS Eastern Townships	206 090	s.o.	(854 799)	s.o. ¹	(6 917 155)
CS English-Montréal	(8 925 805)	57,0	(2 075 077)	13,3	42 960 899
CS Harricana	(150 259)	10,0	44 614	s.o.	3 475 985
CS Lester-B.-Pearson	(704 250)	10,0	3 528 454	s.o.	35 995 454
CS Marguerite-Bourgeoys	128 556	s.o.	981 156	s.o.	37 369 913
CS Marie-Victorin	(230 571)	4,8	1 995 323	s.o.	21 313 824
CS New Frontiers	24 870	s.o.	15 713	s.o.	4 335 319
CS Pierre-Neveu	(207 904)	6,9	(1 095 633)	36,6	7 517 813
CS René-Lévesque	112 133	s.o.	509 722	s.o.	9 069 071

1. La commission scolaire avait un déficit cumulé.

Tableau 12 Résultats des commissions scolaires pour 2010-2011 (en dollars) (suite)

	Résultats budgétés		Résultats réels		
	Surplus (déficit)	Ratio déficit / surplus cumulé au 30 juin 2008	Surplus (déficit)	Ratio déficit / surplus cumulé au 30 juin 2008	Surplus (déficit) cumulé au 30 juin 2011
CS Riverside	17 448	s.o.	(646 796)	23,1	14 823 160
CS Sir-Wilfrid-Laurier	732 292	s.o.	282 959	s.o.	5 515 688
CS Western Québec	840 892	s.o.	564 135	s.o.	11 474 710
Total	(32 199 151)		6 390 848		985 500 903

Légende

Surplus réel
Déficit réel à l'intérieur de la limite permise par les règles budgétaires
Déficit réel supérieur à la limite permise par les règles budgétaires, mais respect de la nouvelle limite autorisée par le MELS lors de la préparation du budget
Déficit réel supérieur à la limite permise par les règles budgétaires, sans autorisation du MELS ou nouvelle limite autorisée dépassée

Tableau 13 Résultats des commissions scolaires pour 2011-2012 (en dollars)

	Résultats budgétés		Résultats réels		
	Surplus (déficit)	Ratio déficit / surplus cumulé ajusté ¹ au 30 juin 2010	Surplus (déficit)	Ratio déficit / surplus cumulé ajusté ¹ au 30 juin 2010	Surplus (déficit) cumulé au 30 juin 2012
CGTSIM	(2 235 000)	39,8	(1 793 888)	32,0	996 655
CS au Cœur-des-Vallées	(389 110)	10,0	(1 476 325)	36,2 ²	3 748 150
CS Central Québec	(120 122)	10,0	493 993	s.o.	4 271 734
CS de Charlevoix	(350 185)	10,0	(223 948)	5,6 ²	3 373 379
CS de Kamouraska–Rivière-du-Loup	(856 733)	10,0	2 082 231	s.o.	14 495 390
CS de la Baie-James	(964 534)	10,0	(133 570)	1,4 ²	10 722 146
CS de la Beauce-Etchemin	(1 600 000)	9,6	(1 304 800)	7,8	22 924 598
CS de la Capitale	(1 734 341)	5,6	(3 695 102)	11,6 ²	39 744 928
CS de la Côte-du-Sud	(760 490)	10,0	674 962	s.o.	15 629 316
CS De La Jonquière	(247 000)	7,2	680 410	s.o.	5 827 185
CS de la Moyenne-Côte-Nord	94 318	s.o.	(68 620)	32,9	30 796
CS de la Pointe-de-l'Île	(2 000 167)	3,9	9 540 678	s.o.	86 398 047
CS de la Région-de-Sherbrooke	(1 309 389)	10,0	361 679	s.o.	19 704 715
CS de la Riveraine	(275 589)	10,0	888 437	s.o.	6 084 413
CS de la Rivière-du-Nord	(2 089 627)	10,0	76 262	s.o.	28 070 733
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	(2 256 382)	10,0	(1 598 727)	7,1	36 064 939
CS de Laval	(2 963 000)	10,0	(2 650 504)	8,9	31 883 729
CS de la Vallée-des-Tisserands	(370 522)	10,0	(823 608)	18,8 ²	5 958 890
CS de l'Énergie	(812 822)	20,0	(81 305)	2,0	7 696 705
CS de l'Estuaire	(605 218)	10,0	596 291	s.o.	7 453 634
CS de l'Or-et-des-Bois	(1 320 255)	7,6	1 980 153	s.o.	20 430 765
CS de Montréal	(19 250 000)	s.o. ³	(31 856 547)	s.o. ³	(36 441 077)
CS de Portneuf	(250 676)	6,4	692 826	s.o.	7 138 459
CS de Rouyn-Noranda	(534 780)	26,1	(493 707)	24,1	4 291 511
CS des Affluents	(2 440 054)	10,0	(2 054 055)	4,9 ²	30 824 452
CS de Saint-Hyacinthe	(658 883)	6,9	1 444 465	s.o.	11 818 450
CS des Appalaches	(86 392)	9,6	371 060	s.o.	2 202 464
CS des Bois-Francs	(795 798)	10,0	(90 755)	1,1	9 123 140
CS des Chênes	(550 980)	10,0	2 543 805	s.o.	10 933 524
CS des Chic-Chocs	(584 262)	10,0	268 429	s.o.	7 225 798
CS des Découvreurs	(511 943)	10,0	(451 672)	8,8	12 402 182
CS des Draveurs	(1 097 765)	10,0	(468 297)	4,3	18 408 156

1. Le surplus cumulé ajusté correspond au surplus cumulé moins la valeur nette comptable des terrains.

2. Aux fins du calcul du ratio, le ministère a exclu du déficit pour 2011-2012 certaines dépenses pour lesquelles le financement par le MELS avait été comptabilisé au cours de l'exercice précédent.

3. La commission scolaire avait un déficit cumulé.

Tableau 13 Résultats des commissions scolaires pour 2011-2012 (en dollars) (suite)

	Résultats budgétés		Résultats réels		
	Surplus (déficit)	Ratio déficit / surplus cumulé ajusté ¹ au 30 juin 2010	Surplus (déficit)	Ratio déficit / surplus cumulé ajusté ¹ au 30 juin 2010	Surplus (déficit) cumulé au 30 juin 2012
CS des Grandes-Seigneuries	(1 384 966)	10,0	(1 310 704)	9,5	18 294 071
CS des Hautes-Rivières	(1 200 124)	10,0	357 593	s.o.	17 326 481
CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	(268 271)	9,7	(66 084)	2,4	3 757 970
CS des Hauts-Cantons	(210 525)	3,8	262 427	s.o.	9 020 770
CS des Îles	(368 726)	9,2	(217 884)	5,4 ²	4 366 160
CS des Laurentides	(285 085)	10,0	466 572	s.o.	4 070 742
CS des Monts-et-Marées	(215 679)	10,0	(123 422)	5,7	3 704 508
CS des Navigateurs	(1 884 651)	8,8	2 059 736	s.o.	39 021 390
CS de Sorel-Tracy	(827 491)	10,0	(223 817)	2,7	10 045 352
CS des Patriotes	(2 145 181)	10,0	(2 416 069)	10,7 ²	33 103 140
CS des Phares	(1 115 816)	29,0	(944 154)	24,5	4 540 861
CS des Portages-de-l'Outaouais	(969 784)	10,0	(192 723)	2,0	17 426 095
CS des Premières-Seigneuries	2 262 553	s.o.	2 544 957	s.o.	33 436 226
CS des Rives-du-Saguenay	(629 590)	10,0	(627 106)	10,0	8 513 684
CS des Samares	(2 312 598)	10,0	(214 169)	0,3 ²	25 751 488
CS des Sommets	30 794	s.o.	2 200 388	s.o.	11 849 951
CS des Trois-Lacs	(1 168 821)	10,0	1 439 483	s.o.	14 901 447
CS du Chemin-du-Roy	(932 225)	10,0	225 812	s.o.	18 581 087
CS du Fer	(598 701)	9,4	640 588	s.o.	7 357 313
CS du Fleuve-et-des-Lacs	(500 786)	7,1	1 105 303	s.o.	10 619 224
CS du Lac-Abitibi	(192 700)	10,0	733 132	s.o.	2 315 280
CS du Lac-Saint-Jean	(559 008)	10,0	961 369	s.o.	12 142 473
CS du Lac-Témiscamingue	(329 647)	27,8	(219 678)	16,3 ²	2 116 876
CS du Littoral	-	s.o.	1 041 720	s.o.	5 404 803
CS du Pays-des-Bleuets	(501 252)	8,3	72 656	s.o.	6 822 015
CS du Val-des-Cerfs	(1 235 675)	41,6	951 299	s.o.	4 572 651
CS Eastern Shores	(43 564)	3,1	(15 523)	1,1	1 988 211
CS Eastern Townships	-	s.o.	3 076 542	s.o.	(3 840 613)
CS English-Montréal	(2 679 145)	10,0	(1 928 992)	7,2	41 031 907
CS Harricana	(198 680)	9,1	1 321 351	s.o.	4 797 336
CS Lester-B.-Pearson	(2 011 612)	10,0	5 671 056	s.o.	41 666 510
CS Marguerite-Bourgeoys	4 743 710	s.o.	2 999 108	s.o.	40 369 021
CS Marie-Victorin	(4 060 106)	33,7	1 114 720	s.o.	22 428 544

1. Le surplus cumulé ajusté correspond au surplus cumulé moins la valeur nette comptable des terrains.

2. Aux fins du calcul du ratio, le ministère a exclu du déficit pour 2011-2012 certaines dépenses pour lesquelles le financement par le MELS avait été comptabilisé au cours de l'exercice précédent.

Tableau 13 Résultats des commissions scolaires pour 2011-2012 (en dollars) (suite)

	Résultats budgétés		Résultats réels		
	Surplus (déficit)	Ratio déficit / surplus cumulé ajusté ¹ au 30 juin 2010	Surplus (déficit)	Ratio déficit / surplus cumulé ajusté ¹ au 30 juin 2010	Surplus (déficit) cumulé au 30 juin 2012
CS New Frontiers	(78 125)	3,0	(66 649)	2,6	4 268 670
CS Pierre-Neveu	(1 055 442)	15,0	(213 842)	3,0	7 303 971
CS René-Lévesque	(453 753)	6,9	(1 748 683)	26,4	7 320 388
CS Riverside	(207 187)	2,2	(381 410)	3,3 ²	14 441 750
CS Sir-Wilfrid-Laurier	-	s.o.	1 086 087	s.o.	6 601 775
CS Western Québec	41 452	s.o.	1 262 500	s.o.	12 737 210
Total	(73 474 108)		(5 886 259)		979 614 644

1. Le surplus cumulé ajusté correspond au surplus cumulé moins la valeur nette comptable des terrains.

2. Aux fins du calcul du ratio, le ministère a exclu du déficit pour 2011-2012 certaines dépenses pour lesquelles le financement par le MELS avait été comptabilisé au cours de l'exercice précédent.

Légende

Surplus réel
Déficit réel à l'intérieur de la limite permise par les règles budgétaires
Déficit réel supérieur à la limite permise par les règles budgétaires, mais respect de la nouvelle limite autorisée par le MELS lors de la préparation du budget
Déficit réel supérieur à la limite permise par les règles budgétaires, sans autorisation du MELS ou nouvelle limite autorisée dépassée

Tableau 14 Résultats budgétés des commissions scolaires pour 2012-2013 (en dollars)

	Surplus (déficit)	Ratio déficit/surplus cumulé ajusté ¹ au 30 juin 2011
CGTSIM	495 000	s.o.
CS au Cœur-des-Vallées	(741 720)	16,1 ²
CS Central Québec	(595 273)	22,0
CS de Charlevoix	(596 171)	22,0
CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	(1 420 459)	13,2
CS de la Baie-James	(2 119 438)	22,0
CS de la Beauce-Etchemin	(3 101 517)	22,0
CS de la Capitale	(5 757 763)	16,6
CS de la Côte-du-Sud	(1 615 260)	21,7 ²
CS De La Jonquière	(393 000)	13,7
CS de la Moyenne-Côte-Nord	46 779	s.o.
CS de la Pointe-de-l'Île	(4 577 492)	7,6
CS de la Région-de-Sherbrooke	(2 830 101)	22,0
CS de la Riveraine	(1 061 840)	22,0 ²
CS de la Rivière-du-Nord	(4 003 302)	16,2
CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	(4 580 507)	18,4
CS de Laval	(6 500 040)	25,2 ²
CS de la Vallée-des-Tisserands	(1 048 397)	21,6
CS de l'Énergie	(1 203 021)	22,0
CS de l'Estuaire	(1 176 779)	22,0
CS de l'Or-et-des-Bois	(2 147 682)	12,7
CS de Montréal	(47 499 085)	s.o. ³
CS de Portneuf	(989 996)	21,3
CS de Rouyn-Noranda	(855 263)	35,0
CS des Affluents	(5 294 286)	22,0
CS de Saint-Hyacinthe	(1 932 737)	22,4 ²
CS des Appalaches	(194 248)	19,1
CS des Bois-Francs	(1 642 383)	22,0 ²
CS des Chênes	(1 769 989)	22,0 ²
CS des Chic-Chocs	(1 171 143)	22,0
CS des Découvreurs	(1 069 000)	22,0
CS des Draveurs	(2 476 812)	22,0
CS des Grandes-Seigneuries	(3 363 248)	22,0 ²
CS des Hautes-Rivières	(2 770 818)	18,2
CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	(477 224)	15,5

1. Le surplus cumulé ajusté correspond au surplus cumulé moins la valeur nette comptable des terrains.

2. Aux fins du calcul du ratio, le ministère a exclu du déficit prévu pour 2012-2013 certaines dépenses pour lesquelles le financement par le MELS avait été comptabilisé au cours de l'exercice précédent.

3. La commission scolaire avait un déficit cumulé.

Tableau 14 Résultats budgétés des commissions scolaires pour 2012-2013 (en dollars) (suite)

	Surplus (déficit)	Ratio déficit/surplus cumulé ajusté ¹ au 30 juin 2011
CS des Hauts-Cantons	(1 206 358)	18,6
CS des Îles	(726 952)	16,3
CS des Laurentides	(596 604)	15,9 ²
CS des Monts-et-Marées	(550 525)	21,9
CS des Navigateurs	(3 029 542)	11,7 ²
CS de Sorel-Tracy	(2 127 991)	22,0 ²
CS des Patriotes	(4 216 633)	22,0
CS des Phares	(2 924 801)	77,4
CS des Portages-de-l'Outaouais	(1 466 943)	13,1
CS des Premières-Seigneuries	(1 393 544)	5,9
CS des Rives-du-Saguenay	(1 107 406)	22,0
CS des Samares	(5 258 677)	21,1 ²
CS des Sommets	(855 607)	14,5
CS des Trois-Lacs	(2 048 862)	19,4
CS du Chemin-du-Roy	(2 607 517)	22,0
CS du Fer	(1 310 998)	22,0 ²
CS du Fleuve-et-des-Lacs	(878 064)	11,4
CS du Lac-Abitibi	(243 956)	22,0
CS du Lac-Saint-Jean	(1 281 208)	22,0 ²
CS du Lac-Témiscamingue	(454 149)	33,3
CS du Littoral	(410 989)	9,5
CS du Pays-des-Bleuets	(1 258 098)	22,0
CS du Val-des-Cerfs	(3 502 463)	147,0 ²
CS Eastern Shores	(326 037)	20,3
CS Eastern Townships	-	s.o.
CS English-Montréal	(3 589 558)	14,4
CS Harricana	(546 066)	21,9 ²
CS Lester-B.-Pearson	(5 123 515)	21,7
CS Marguerite-Bourgeoys	(491 584)	2,5
CS Marie-Victorin	(3 948 410)	28,1
CS New Frontiers	(571 388)	22,0
CS Pierre-Neveu	(943 159)	15,9
CS René-Lévesque	(967 242)	13,2
CS Riverside	(1 049 093)	12,2

1. Le surplus cumulé ajusté correspond au surplus cumulé moins la valeur nette comptable des terrains.

2. Aux fins du calcul du ratio, le ministère a exclu du déficit prévu pour 2012-2013 certaines dépenses pour lesquelles le financement par le MELS avait été comptabilisé au cours de l'exercice précédent.

Tableau 14 Résultats budgétés des commissions scolaires pour 2012-2013 (en dollars) (suite)

	Surplus (déficit)	Ratio déficit/surplus cumulé ajusté ¹ au 30 juin 2011
CS Sir-Wilfrid-Laurier	(1 459 994)	s.o. ³
CS Western Québec	(390 709)	4,5
Total	(175 298 857)	

1. Le surplus cumulé ajusté correspond au surplus cumulé moins la valeur nette comptable des terrains.

3. La commission scolaire avait un déficit cumulé.

Légende

Équilibre ou surplus

Déficit à l'intérieur de la limite permise par les règles budgétaires

Déficit supérieur à la limite permise par les règles budgétaires, mais autorisé par le MELS

Annexe 2 Résultats des cégeps

Les tableaux 15 à 17 présentent les résultats des cégeps de 2009-2010 à 2011-2012.

Tableau 15 Résultats des cégeps pour 2009-2010 (en dollars)

	Surplus (déficit) annuel	Surplus (déficit) cumulé
Cégep André-Laurendeau	719 671	3 942 278
Cégep Beauce-Appalaches	428 421	2 004 691
Cégep de Baie-Comeau	147 233	631 106
Cégep de Chicoutimi	790 079	2 725 340
Cégep de Drummondville	(333 393)	623 696
Cégep de Granby – Haute-Yamaska	(312 927)	693 021
Cégep de Jonquière	(395 162)	2 510 143
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	11 075	664 829
Cégep de l'Outaouais	322 581	3 162 348
Cégep de la Gaspésie et des Îles	24 351	(187 222)
Cégep de La Pocatière	2 679 648	1 854 564
Cégep de Lévis-Lauzon	(944 391)	1 651 678
Cégep de Matane	598 022	2 350 204
Cégep de Rimouski	622 009	1 111 402
Cégep de Rivière-du-Loup	(419 398)	932 245
Cégep de Sainte-Foy	1 250 103	3 440 324
Cégep de Saint-Félicien	354 456	2 840 270
Cégep de Saint-Hyacinthe	623 085	3 601 069
Cégep de Saint-Jérôme	531 935	4 228 027
Cégep de Saint-Laurent	3 170 721	4 801 809
Cégep de Sept-Îles	3 668 783	2 659 639
Cégep de Sherbrooke	1 641 330	4 549 185
Cégep de Sorel-Tracy	440 708	1 759 741
Cégep de Thetford	(120 160)	361 866
Cégep de Trois-Rivières	408 300	5 118 754
Cégep de Victoriaville	426 623	2 628 229
Cégep du Vieux Montréal	358 065	2 514 136
Cégep François-Xavier-Garneau	525 880	2 196 926
Cégep Gérald-Godin	(470 839)	1 157 779
Cégep Limoilou	12 315 605	3 225 656
Cégep Marie-Victorin	(161 090)	11 326 009
Cégep régional de Lanaudière	2 187 273	3 791 929
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	930 963	2 566 575
Champlain Regional College	687 781	7 376 273
Collège Ahuntsic	3 371 563	5 627 908

Tableau 15 Résultats des cégeps pour 2009-2010 (en dollars) (suite)

	Surplus (déficit) annuel	Surplus (déficit) cumulé
Collège d'Alma	(444 690)	736 346
Collège de Bois-de-Boulogne	222 203	3 931 933
Collège de Maisonneuve	(3 522 676)	(3 385 687)
Collège de Rosemont	867 804	2 638 682
Collège de Valleyfield	(5 345 172)	1 256 339
Collège Édouard-Montpetit	1 207 716	3 809 960
Collège Lionel-Groulx	1 325 931	228 591
Collège Montmorency	2 239 485	3 829 299
Collège Shawinigan	371 053	1 599 367
Dawson College	(399 378)	28 127 418
Heritage College	(552 225)	287 776
John Abbott College	1 535 615	7 936 481
Vanier College	1 147 945	3 305 375
Total	34 732 515	154 744 307

Légende

Surplus cumulé
Déficit cumulé

Tableau 16 Résultats des cégeps pour 2010-2011 (en dollars)

	Surplus (déficit) annuel	Surplus (déficit) cumulé
Cégep André-Laurendeau	(314 094)	3 628 184
Cégep Beauce-Appalaches	44 981	2 049 672
Cégep de Baie-Comeau	128 125	759 231
Cégep de Chicoutimi	359 648	3 084 988
Cégep de Drummondville	(22 563)	601 133
Cégep de Granby – Haute-Yamaska	231 026	924 047
Cégep de Jonquière	(260 471)	2 249 672
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	35 360	731 991
Cégep de l'Outaouais	132 395	3 294 743
Cégep de la Gaspésie et des Îles	(71 011)	(258 233)
Cégep de La Pocatière	(150 857)	1 703 707
Cégep de Lévis-Lauzon	(719 682)	931 996
Cégep de Matane	(385 611)	1 964 593
Cégep de Rimouski	941 494	2 052 896
Cégep de Rivière-du-Loup	(28 300)	903 945
Cégep de Sainte-Foy	103 452	3 543 776
Cégep de Saint-Félicien	(55 319)	2 784 951
Cégep de Saint-Hyacinthe	(157 786)	3 443 283
Cégep de Saint-Jérôme	241 165	4 469 192
Cégep de Saint-Laurent	(2 042 571)	2 759 238
Cégep de Sept-Îles	(140 499)	2 519 140
Cégep de Sherbrooke	(1 305 011)	3 244 174
Cégep de Sorel-Tracy	(72)	1 759 669
Cégep de Thetford	163 550	525 416
Cégep de Trois-Rivières	220 296	5 339 050
Cégep de Victoriaville	154 852	2 783 081
Cégep du Vieux Montréal	1 714 965	4 229 101
Cégep François-Xavier-Garneau	(526 991)	1 584 800
Cégep Gérald-Godin	293 725	1 451 504
Cégep Limoilou	175 299	3 400 955
Cégep Marie-Victorin	(574 595)	10 751 414
Cégep régional de Lanaudière	(987 126)	2 804 803
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	(1 297 992)	1 268 583
Champlain Regional College	477 229	7 853 502
Collège Ahuntsic	130 261	5 758 169
Collège d'Alma	(527 366)	208 980
Collège de Bois-de-Boulogne	229 178	4 161 111
Collège de Maisonneuve	4 406 457	1 020 770
Collège de Rosemont	1 881 446	4 085 114

Tableau 16 Résultats des cégeps pour 2010-2011 (en dollars) (suite)

	Surplus (déficit) annuel	Surplus (déficit) cumulé
Collège de Valleyfield	213 557	1 469 896
Collège Édouard-Montpetit	1 671 759	5 481 719
Collège Lionel-Groulx	1 653 643	1 882 234
Collège Montmorency	(1 850 358)	1 978 941
Collège Shawinigan	(381 891)	1 217 476
Dawson College	(2 065 346)	26 062 072
Heritage College	(195 117)	85 816
John Abbott College	(3 244 456)	4 692 025
Vanier College	182 869	3 488 244
Total	(1 518 353)	152 730 764

Légende

Surplus cumulé
Déficit cumulé

Tableau 17 Résultats des cégeps pour 2011-2012 (en dollars)

	Surplus (déficit) annuel	Surplus (déficit) cumulé
Cégep André-Laurendeau	(643 567)	2 984 617
Cégep Beauce-Appalaches	(548 601)	1 501 071
Cégep de Baie-Comeau	(219 857)	539 374
Cégep de Chicoutimi	(275 498)	2 809 490
Cégep de Drummondville	215 756	816 889
Cégep de Granby – Haute-Yamaska	(152 921)	771 126
Cégep de Jonquière	(773 088)	1 476 584
Cégep de l’Abitibi-Témiscamingue	173 686	618 091
Cégep de l’Outaouais	(669 442)	2 625 301
Cégep de la Gaspésie et des Îles	122 628	(135 605)
Cégep de La Pocatière	(685 436)	1 018 271
Cégep de Lévis-Lauzon	3 135	935 131
Cégep de Matane	110 330	2 074 923
Cégep de Rimouski	(398 726)	1 654 170
Cégep de Rivière-du-Loup	(146 819)	757 126
Cégep de Sainte-Foy	(351 585)	3 192 191
Cégep de Saint-Félicien	(1 053 524)	1 731 427
Cégep de Saint-Hyacinthe	644 072	4 087 355
Cégep de Saint-Jérôme	(11 625)	4 457 567
Cégep de Saint-Laurent	211 805	2 971 043
Cégep de Sept-Îles	125 971	2 645 111
Cégep de Sherbrooke	(508 343)	2 735 831
Cégep de Sorel-Tracy	51 536	1 811 205
Cégep de Thetford	(119 273)	406 143
Cégep de Trois-Rivières	87 617	5 426 667
Cégep de Victoriaville	(151 328)	2 631 753
Cégep du Vieux Montréal	1 196 997	5 426 098
Cégep François-Xavier-Garneau	979 221	2 917 682
Cégep Gérald-Godin	(90 378)	1 361 126
Cégep Limoilou	(324 409)	3 076 546
Cégep Marie-Victorin	(375 882)	10 375 532
Cégep régional de Lanaudière	(417 989)	2 386 814
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	(878 021)	390 562
Champlain Regional College	37 801	7 891 303
Collège Ahuntsic	(1 478 615)	4 279 554
Collège d’Alma	(693 656)	(491 569)
Collège de Bois-de-Boulogne	(361 347)	3 799 764
Collège de Maisonneuve	584 432	1 605 202
Collège de Rosemont	89 545	4 174 659

Tableau 17 Résultats des cégeps pour 2011-2012 (en dollars) (suite)

	Surplus (déficit) annuel	Surplus (déficit) cumulé
Collège de Valleyfield	171 524	1 641 420
Collège Édouard-Montpetit	435 505	5 917 224
Collège Lionel-Groulx	915 701	2 797 935
Collège Montmorency	(108 133)	1 767 408
Collège Shawinigan	347 086	1 549 428
Dawson College	1 884 239	27 946 311
Heritage College	(37 533)	48 283
John Abbott College	(1 235 328)	9 356 697
Vanier College	302 593	3 790 837
Total	(4 019 744)	154 551 668

Légende

Surplus cumulé
Déficit cumulé

Annexe 3 Résultats de l'Université du Québec

Le tableau 18 présente les résultats de chacun des établissements constituant l'Université du Québec de 2009-2010 à 2011-2012.

Tableau 18 Situation financière de l'Université du Québec (en milliers de dollars)

	2009-2010			2010-2011 (11 mois)			2011-2012		
	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	Autres éléments faisant varier le total des soldes de fonds ¹	Total des soldes de fonds à la fin	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	Autres éléments faisant varier le total des soldes de fonds ¹	Total des soldes de fonds à la fin	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	Autres éléments faisant varier le total des soldes de fonds ¹	Total des soldes de fonds à la fin
A	B	C	D	E	F (C+D+E)	G	H	I (F+G+H)	
INRS	3 877	[193 365]	42 519	3 300	[1 601]	44 218	915	(2 054)	43 079
ETS	13 988	[176 207]	15 869	7 468	3 013	26 350	4 945	[7 962]	23 333
TELUQ	5 256	[22 361]	3 126	414	—	3 540	195	[578]	3 157
UQO	5 063	[73 908]	[7 532]	2 164	13	[5 355]	1 955	331	[3 069]
ENAP	1 194	[21 430]	[3 524]	[113]	—	[3 637]	268	125	[3 244]
UQAC	516	[106 690]	[2 566]	2 101	1 054	589	[279]	[4 079]	[4 079]
UQAM (excluant la TELUQ)	15 636	[453 343]	2 255	[1 167]	(1 048)	40	844	[5 602]	[4 718]
UQAT	1 059	[40 190]	[7 369]	[1 156]	—	(8 525)	[712]	—	[9 237]
UQTR	7 217	[125 111]	[8 625]	1 241	[2]	[7 386]	[976]	[1 354]	[9 716]
UQAR	306	[76 067]	[13 060]	984	2 277	[9 799]	128	[184]	[9 855]
UQ - siège social	3 327	1 022 689	[14 150]	3 260	[6]	[10 896]	[191]	1	[11 086]
RRUQ	(30 718)	[478 901]	[509 619]	[48 885]	—	[558 504]	[53 479]	—	[611 983]
Total	26 721	[744 884]	[502 676]	[30 389]	3 700	[529 365]	[46 387]	[21 666]	[597 418]

1. Les autres éléments faisant varier le total des soldes de fonds correspondent aux redressements et aux modifications comptables, aux dotations et aux autres éléments non pris en considération dans l'état des résultats.

ENAP École nationale d'administration publique
 ETS École de technologie supérieure
 INRS Institut national de la recherche scientifique
 RRUQ Régime de retraite de l'Université du Québec
 UQ Université du Québec

UQAC Université du Québec à Chicoutimi
 UQAR Université du Québec à Rimouski
 UQAT Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
 UQO Université du Québec en Outaouais
 UQTR Université du Québec à Trois-Rivières